VAL de MARNE
Conseil général

Direction des finances et des marchés
Service des finances

RAPPORT N° **2015-1– 1.1.1.**

au CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 9 février 2015

Budget primitif 2015. Budget général.
Taux départemental de la taxe foncière sur le foncier bâti.

Cette année encore, le budget vise à redonner du sens à l'action publique en opposant au contexte de crises multiples une vision de l'action publique qui porte vers l'émancipation humaine, les coopérations et la relance économique par le progrès social.

Le budget 2015, qui ne se résout pas à l'amplification de la baisse des dotations de l'État et à l'augmentation continue du reste à charge des allocations individuelles de solidarité (AIS), reste porteur d'ambitions fortes au service des Val-de-Marnais pour réduire les inégalités sociales et territoriales en tissant les fils qui construisent un lien solide entre le service public départemental et la population et l'ensemble des forces vives du territoire.

Malgré les contraintes fortes qui pèseront en 2015, le budget soumis au vote n'acte aucun recul sur le niveau du service rendu à la population. Tout en poursuivant les politiques sociales qui maintiennent dans leur droit à vivre dignement les citoyens les plus fragilisés, il défend les valeurs essentielles pour la cohésion sociale en se faisant fort de promouvoir :

- L'égalité pour l'épanouissement de tous
- Conforter les solidarités à tous les âges de la vie
- Combattre toutes les formes de précarité
- Promouvoir un développement harmonieux du territoire, utile à une croissance durable et à un cadre de vie de qualité
- L'innovation du service public départemental

C'est également un budget de maîtrise des équilibres financiers : préservation de l'épargne brute, en légère hausse, et maîtrise du recours à l'emprunt, en légère baisse.
Après avoir rappelé les contraintes nombreuses et toujours plus fortes qui pèsent sur notre budget en 2015 (1), le présent rapport présente par grandes masses la structure du budget ainsi que son équilibre (2) avant de développer les différentes actions mises en œuvre avec une lecture par politique publique (3).

1. Le budget 2015 est marqué par une forte aggravation de la baisse des dotations de l'État et par la poursuite des effets de la crise sur les dépenses sociales

1.1. La dégradation des finances publiques s'est poursuivie en 2014

La dégradation des finances publiques s'est poursuivie en 2014 avec un niveau d'endettement public qui a atteint 95 % du PIB, soit 3 points de plus qu'en 2013 et un déficit public à 4,4 % du PIB contre 4,1 % en 2013 et ce, malgré le plan d'économies de 9 Mds€ mis en place par l'État et réalisé pour 1/3 sur les dépenses de fonctionnement de l'État, pour 1/3 restant sur les dépenses d'investissement et d'intervention et enfin de 1/3 sur les collectivités locales avec une baisse historique de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Ainsi, les collectivités ont contribué en 2014 à hauteur de 1,5Mds € dont 476 M€ pour les départements soit 32 % de l'effort financier.

Pour mieux comprendre le contexte actuel pour les finances publiques tant au niveau national que local il convient de revenir aux débuts du quinquennat marqués par la volonté de redresser les comptes publics, c'est-à-dire de diminuer le niveau d'endettement de la France qui atteignait alors près de 90 % de son PIB. Face au déficit public qui a atteint 5,2 % en 4,5 % en 2012 et à la situation alarmante des finances publiques, le Gouvernement a fait le choix d'une politique de rigueur dont témoignait la stratégie financière arrêtée dans sa première loi de programmation des finances publiques (PLPFP) 2012-2017.

Cette LPFP dessinait la trajectoire du quinquennat en termes de retour à l'équilibre et de choix des leviers actionnés pour stabiliser puis diminuer le niveau d'endettement avec pour objectif un retour du déficit public à 3 % du PIB dès 2013. Les deux graphiques ci-après illustrent les objectifs de l'époque :

Dette publique, en points de PIB

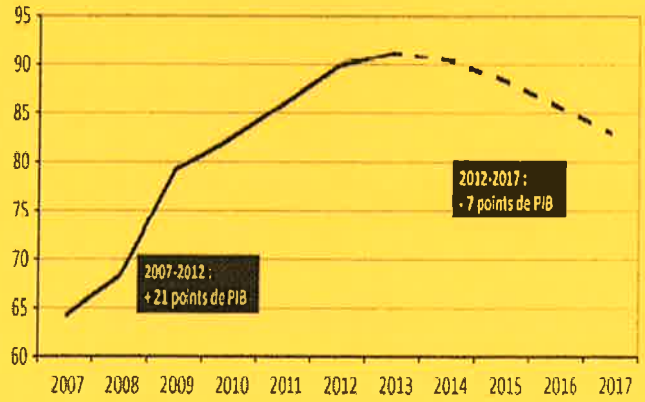

Solde effectif et structurel en points de PIB

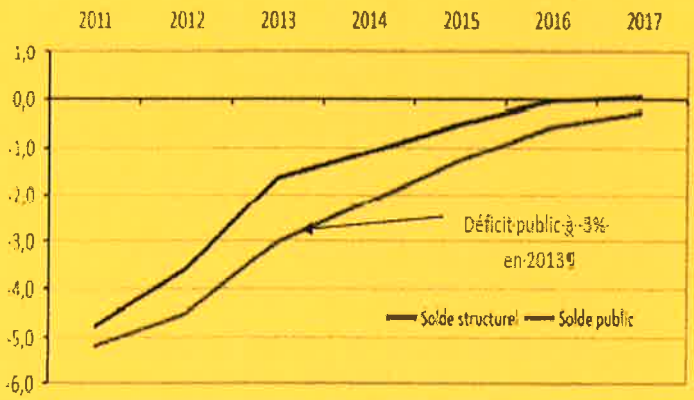

Cette trajectoire reposait sur deux paris principaux :

- l'augmentation de la pression fiscale, déjà forte, afin d'augmenter les recettes : ainsi en 2013 sur un effort budgétaire total de 30 Mds€, les 2/3 reposaient sur des impôts nouveaux partagés à égalité entre ménages et entreprises ;
- le retour rapide d'une croissance forte à 2 % dès 2014 jusqu'à la fin du quinquennat qui devait augmenter le PIB – et donc agir à la baisse sur le ratio du niveau d'endettement – et par là même les recettes fiscales issues des entreprises.

La réduction des dotations aux collectivités était alors mineure dans l'équation puisqu'elle ne devait s'élever qu'à 750 M€ en 2014 puis 2015.

Or, la mise en place d'une politique de l'offre via le CICE puis le pacte de responsabilité, dont le financement était assuré pour partie par une baisse plus importante des dotations aux collectivités, et l'absence de reprise économique (0 % de croissance en 2013 et 0,4 % en 2014) couplée à une exigence plus forte de nos partenaires européens et des institutions européennes a conduit le Gouvernement a opéré un tournant dans sa politique de redressement des finances publiques :

- l'accentuation de la politique de l'offre en faveur des entreprises, plutôt que de la demande en faveur des ménages, afin de relancer l'économie ;
- le remplacement du levier fiscal, peu efficace, par une politique accrue d'austérité sur la dépense publique : dès 2014, ¾ de l'effort budgétaire reposait sur la baisse de la dépense.

Cette politique va s'amplifier en 2015, pour les collectivités en particulier.

1.2. Les perspectives économiques et financières nationales demeurent très négatives pour 2015

La zone euro est confrontée à une croissance économique faible et à un ralentissement de l'inflation en deçà des objectifs fixés par la Banque centrale européenne alors que la dépense publique continue de croître. Ce contexte économique défavorable se traduit en France par une croissance économique française toujours atone et des perspectives de croissance qui ne sont pas celles qui avaient été prévues. Ainsi, la croissance reste à un niveau très faible (0,4 %) depuis maintenant 3 ans.

La loi de programmation des finances publiques 2014-2019 du 1 octobre 2014 révise à la baisse les hypothèses de croissance du PIB par rapport aux hypothèses formulées dans le Programme de stabilité 2014-2017 présenté au Parlement le 29 avril 2014 et transmis à la Commission européenne le 7 mai 2014.

Ainsi, la croissance serait de seulement 1 % en 2015 et n'atteindrait que 1,90 % en 2017.

Le scénario macroéconomique associé à la loi de programmation des finances publiques 2014 - 2019 et au PLF 2015

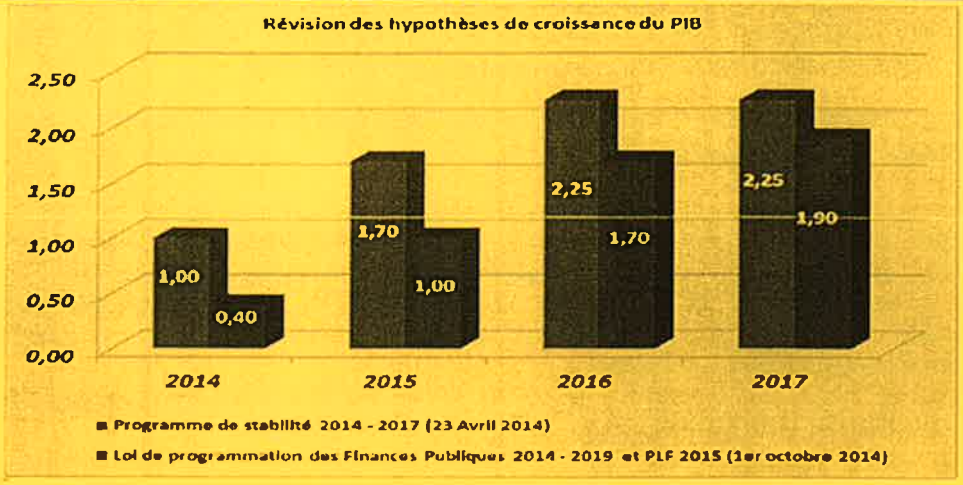

Source RCF

Quant au déficit public, il devrait passer de 4,4 % en 2014 à 4,1 % en 2015 pour passer sous la barre des 3 % en 2017.

Pour y parvenir, un plan d'économies de 50 Mds € sur la période 2015-2017 (dont 21 Mds€ dès 2015) associant tous les secteurs des administrations publiques et traduisant un durcissement de la politique de redressement des finances publiques sera mis en œuvre par le Gouvernement dès 2015.

1.3. Les collectivités sont lourdement impactées par le durcissement de la politique de redressement des finances publiques

En 2015, la participation des collectivités à l'effort de réduction des déficits publics sera sans précédent en réduisant de façon importante les recettes. Dès après le vote de la loi de finances 2014, qui avait déjà prévu la réduction de la DGF des collectivités à hauteur d'1,5 Mds€, le chef de l'État annonçait en effet l'augmentation de la participation financière des collectivités à la réduction des déficits publics pour les années à venir. Ainsi sur les 50 Mds€ d'économies prévus sur la période 2015-2017, les collectivités contribueront à hauteur de 11 Mds€.

Pour 2015, la participation des collectivités de 3,67 Mds€ a été ventilée comme suit par la loi de finances initiale 2015. La ponction se fera à hauteur de 1,45 Mds€ pour les communes (soit 40 %), 0,62 Md € pour les EPCI (17 %), 0,45 Md€ pour les régions (soit 12 %) et enfin 1,15 Md€ pour les départements (soit 31 %).

Au-delà de cette baisse des dotations aux collectivités, la loi de programmation des finances (2014-2019) a également prévu l'institution d'un objectif d'évolution de la dépense publique locale. En effet, afin de se conformer à l'objectif à moyen terme d'évolution de la dépense publique des administrations, l'article 7 de la LPFP 2014-2019 a établi des prévisions d'évolutions de la dépense publique par sous-secteurs d'administrations publiques.

Evolution des dépenses publiques en valeur

en volume	2014	2015	2016	2017
Administrations centrales *(Etat + ODAC)*	0,4%	0,3%	0,8%	0,4%
Sécurité Sociale	2,3%	0,8%	2,1%	2,3%
APUL	1,2%	0,3%	1,8%	1,9%
dont collectivités locales	*1,2%*	*0,3%*	*1,8%*	*1,9%*
Ensemble	**1,4%**	**1,1%**	**1,9%**	**1,8%**
Dont évolution de la dépense de fonctionnement	***2,7%***	***1,8%***	***2,2%***	***1,9%***

Source FCL-Gérer la cité

La LPFP fixe spécifiquement un objectif d'évolution de la dépense publique locale (article 11) et prévoit que cet objectif soit déterminé après consultation du Comité des finances locales et ensuite suivi et piloté, au cours de l'exercice, en lien permanent avec ledit comité, lequel dispose des mêmes pouvoirs que les organismes de sécurité sociale pour l'objectif national de dépenses d'assurance maladie.

Évolution de la dépense locale en valeur

	2014	2015	2016	2017
Objectif d'évolution de la dépense publique local	1,2	0,3	1,8	1,9
Dont évolution de la dépense de fonctionnement	2,7	1,8	2,2	1,9

Source LPFP 2014-2019

Cet objectif vise à encadrer plus encore les dépenses des collectivités, notamment de fonctionnement, alors même que les départements sont en première ligne pour face aux conséquences de la crise et doivent affronter l'augmentation soutenue des dépenses sociales, notamment de RSA.

1.4. Le Pacte de juillet 2013 sur la compensation des allocations individuelles de solidarité (AIS) n'a pas durablement soulagé le reste à charge qui pèse sur nous

Le pacte de confiance et de responsabilité signé entre l'État et les collectivités territoriales le 16 juillet 2013 a prévu la mise en place de plusieurs mesures en faveur des départements afin de leur assurer un meilleur financement des allocations individuelles de solidarité (AIS) et réduire les inégalités constatées entre les départements en matière de reste à charge par habitant au titre des AIS.

Dans ce cadre de nouvelles ressources ont été dégagées dans la loi de finances (LFI) pour 2014 pour diminuer le reste à charge sur les allocations individuelles de solidarité :

1) le transfert de l'État aux départements de 841 M€ autrefois prélevés par l'État, pour son propre compte, au titre des frais de gestion sur la perception de la TFB via un fonds de péréquation, dit dotation de compensation péréquée (DCP). Le Département a perçu 10,39 M€ en 2014 ;

2) le déplafonnement du taux de DMTO de 3,8 % à 4,5 % pour la période 2014-2015. 90 départements ont voté la hausse du taux des DMTO. La recette supplémentaire pour le Département a été de 14 M€ pour 2014.

En dépit de ces nouvelles ressources, insuffisantes au regard de la dynamique des dépenses sociales, le reste à charge des AIS continuera de peser lourdement en 2015 sur notre section de fonctionnement, puisque le reste à charge ne diminue que de 8 M€, passant de 92 M€ en 2014 à 84 M€ en 2015.

Transferts de l'aide sociale			CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP 2015	Cumul depuis transfert
A.P.A.	Dépenses	Allocations versées	71,83 M€	70,81 M€	72,13 M€	71,54 M€	73,49 M€	798,84 M€
	Recettes	Contribution CNSA	18,07 M€	18,02 M€	17,92 M€	18,57 M€	17,92 M€	229,28M€
		Taux de financement	25%	25%	25%	26%	24%	29%
		Hypothèse financ à 50%	*35,91 M€*	*35,41 M€*	*36,07 M€*	*35,77 M€*	*36,75 M€*	*399,42M€*
	Charge nette	(Ecart financ 50 % et financ réel)	17,84 M€	17,39 M€	18,14 M€	18,57 M€	17,92 M€	170,61 M€
R.S.A. (socle)	Dépenses	Allocations forfaitaires	151,81 M€	158,00 M€	169,57 M€	184,13 M€	196,85 M€	1 788,05 M€
	Recettes	TIPP "historique"	98,42 M€	98,42 M€	98,42 M€	98,42 M€	98,42 M€	1 194,25M€
		FMDI	11,42 M€	11,19 M€	10,56 M€	9,96 M€	11,00 M€	120,95M€
	Charge nette		41,97 M€	48,39 M€	60,59 M€	75,75 M€	87,43 M€	472,86 M€
R.S.A. Allocations majorées (ex-A.P.I.)	Dépenses	Allocations forfaitaires majorées	21,26 M€	21,79 M€	22,83 M€	24,42 M€	25,47 M€	147,03 M€
	Recettes	TIPP "supplémentaire"	17,53 M€	16,97 M€	15,69 M€	15,08 M€	15,69 M€	98,72M€
	Charge nette		3,73 M€	4,82 M€	7,15 M€	9,33 M€	9,78 M€	48,31 M€
P.C.H.	Dépenses	PCH	19,06 M€	21,00 M€	22,56 M€	23,63 M€	25,62 M€	159,96 M€
		ACTP	15,75 M€	15,21 M€	14,74 M€	14,05 M€	13,12 M€	165,77 M€
		Baisse ACTP (à déduire)	-0,69 M€	-0,55 M€	-0,46 M€	-0,69 M€	-0,93 M€	-7,83M€
	Recettes	Contribution C.N.S.A.	9,87 M€	10,41 M€	10,40 M€	10,13 M€	10,40 M€	102,00M€
		Taux de financement	*52%*	*50%*	*46%*	*43%*	*41%*	*64%*
	Charge nette		8,49 M€	10,04 M€	11,70 M€	12,80 M€	14,28 M€	50,13 M€
AIS	Recettes	Transferts frais gestion TFB				10,39 M€	10,80 M€	21,19 M€
		Relèvement taux DMTO				14,00 M€	35,00 M€	49,00 M€
	Recettes AIS					24,39 M€	45,80 M€	70,19 M€
Total Aide Sociale	Dépenses totales		263,95 M€	271,60 M€	287,09 M€	303,71 M€	321,43 M€	2 893,89 M€
	Recettes totales		155,31 M€	155,00 M€	152,99 M€	176,55 M€	199,22 M€	1 815,38 M€
	Charge nette totale*		72,03M€	80,65M€	97,58M€	92,07M€	83,63M€	671,72M€

Le cumul des transferts non compensés depuis 2002 atteindra ainsi en 2015 près de 672 M€, soit près de notre encours de dette actuel.

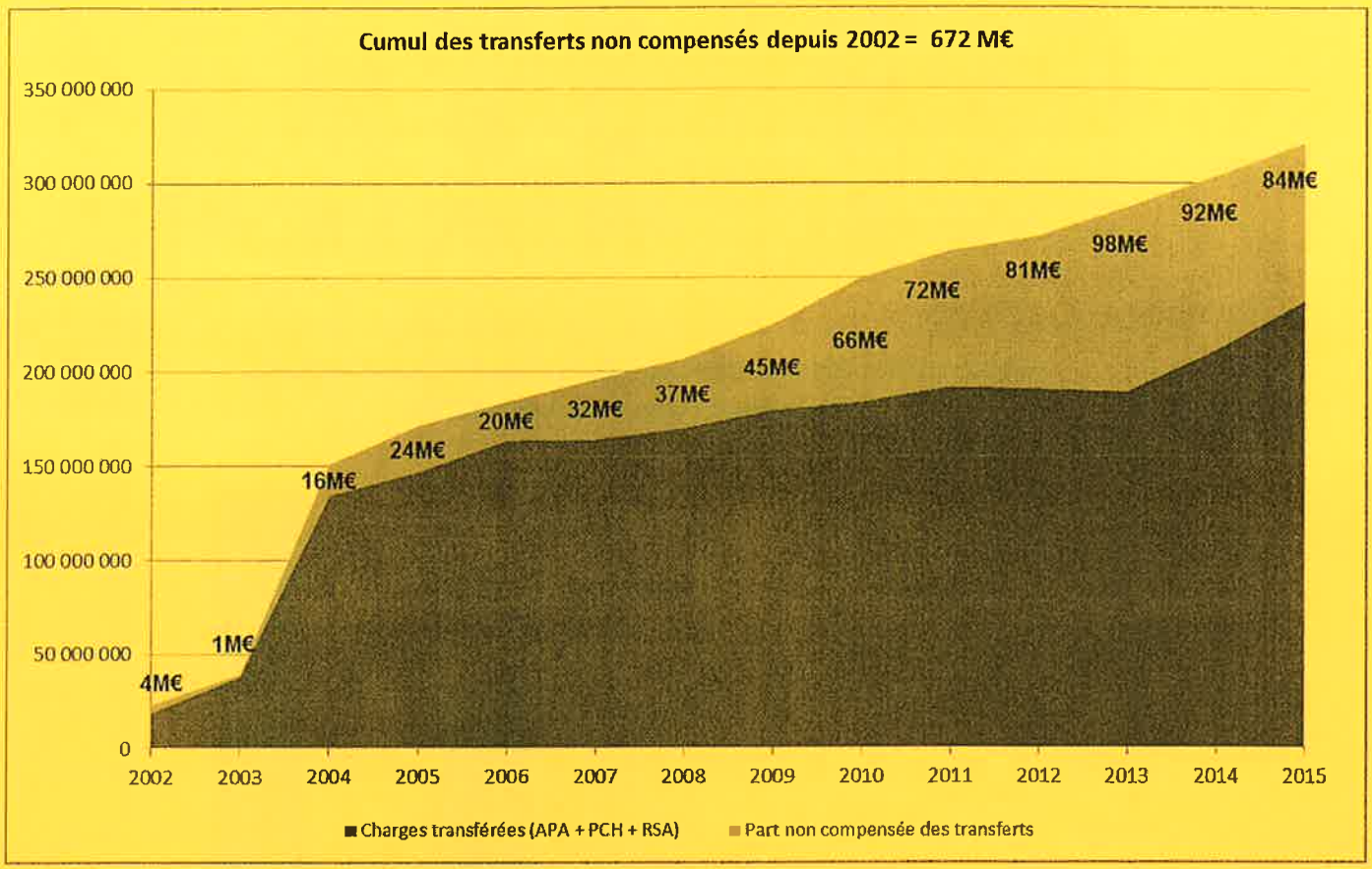

Dans le même temps les dispositifs de péréquation horizontale ont été renforcés. Il s'agit du Fonds de solidarité en faveur des départements (FSD), du Fonds de solidarité en faveur des départements de la Région Île-de-France (FSDRIF) qui se rajoutent au deux dispositifs existants à savoir le fonds de péréquation de la CVAE (FPCVAE) et le Fonds National de péréquation des DMTO (FPDMTO).
Le FSD avait vocation à n'exister que pour l'année 2014 et visait à compenser le reste à charge des départements en matière d'allocations individuelles de solidarité (AIS). Il a finalement été reconduit en 2015. Quant au FSDRIF, il a pour objectif de corriger l'inégale répartition de richesse fiscale et de charges des départements d'Île-de-France.

1.5. Une pression inédite sur nos recettes

Si le niveau du reste à charge des AIS apparaît en baisse de 8 M€ entre 2014 et 2015, il convient de souligner qu'en parallèle l'effort consenti par le Département à la péréquation et au redressement des comptes publics s'est très fortement amplifié ces dernières années, ajoutant une pression croissante et supplémentaire sur notre section de fonctionnement. Le prélèvement s'élève à 65 M€ en 2015 (sans prise en compte de l'impact de la désindexation de la DGF). Ce prélèvement progresse de 31 M€ entre 2014 et 2015.

Sans ces prélèvements, et s'il obtenait une compensation intégrale des AIS, le Département pourrait équilibrer son budget sans pratiquement recourir à l'emprunt.

	2012	2013	2014	2015
Baisse cumulée de la DGF			11,42 M€	38,42 M€
Baisse cumulée des compensations et des exonérations fiscales	1,32 M€	2,63 M€	4,21 M€	6,14 M€
Péréquation nette DMTO			20,49 M€	23,12 M€
Péréquation nette CVAE		1,81 M€	1,82 M€	1,90 M€
Baisse de recettes	**1,32 M€**	**4,45 M€**	**37,94 M€**	**69,58 M€**
Atténuation avec la recette nouvelle FSDRIF			4,31 M€	4,81 M€
Total baisse de recettes	**1,32 M€**	**4,45 M€**	**33,63 M€**	**64,77 M€**

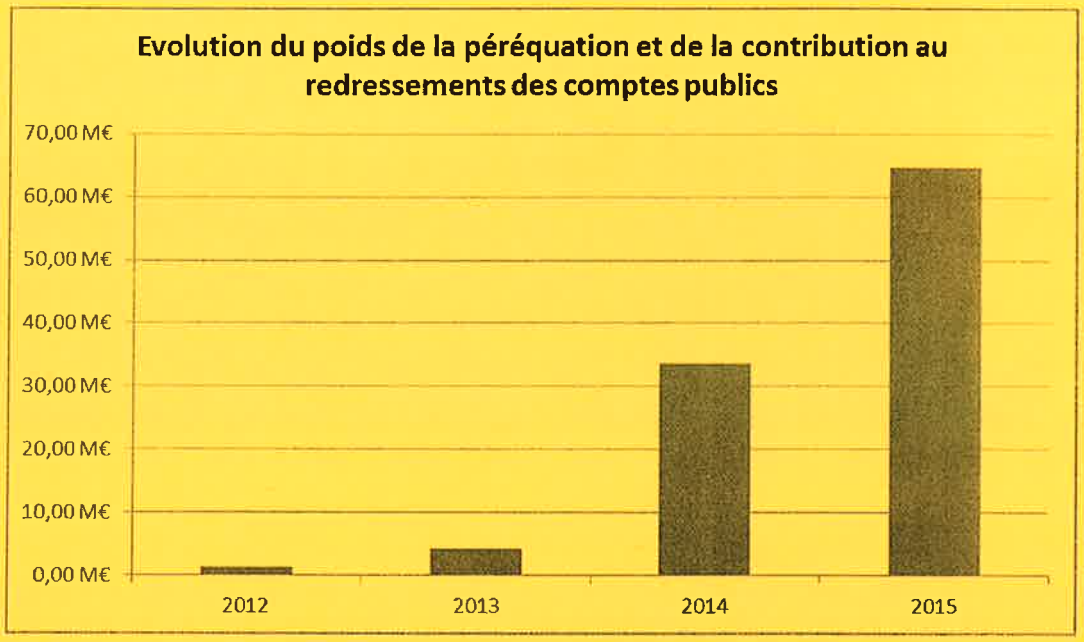

1.6. Si l'équilibre du budget 2015 est atteint, c'est au prix d'efforts de gestion très importants et du maintien du taux d'épargne brute à un niveau bas

Dans ce contexte et compte tenu de ces différents facteurs d'évolution, le budget 2015 sera équilibré ainsi :

	BP 2014	BP 2015	Evolution BP 2015 / BP 2014 en volume	% Evol BP 2015 / BP 2014
Recettes réelles de fonctionnement	1 382 763 425	1 417 842 056	*+35 078 631*	*+2,5%*
Dont produit de la fiscalité directe	*461 131 000*	*479 155 895*	*+18 024 895*	*+3,9%*
Dépenses réelles de fonctionnement	1 308 790 869	1 340 313 577	*+31 522 708*	*+2,4%*
Epargne brute	73 972 556	77 528 479	*+3 555 923*	*+4,8%*
Taux d'épargne brute	5,3%	5,5%	*+0,1%*	
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	83 348 870	98 493 327	*+15 144 457*	*+18,2%*
Dépenses réelles d'investissement	317 857 681	335 221 806	*+17 364 124*	*+5,5%*
Besoin de financement par emprunt	160 536 256	159 200 000	*-1 336 256*	*-0,8%*
Total des dépenses (investissement + fonctionnement)	1 626 648 551	1 675 535 383	*+48 886 833*	*+3,0%*

L'épargne brute est de 77,5 M€ et le taux d'épargne brute reste ainsi proche du niveau de 2014 à 5,5 %.

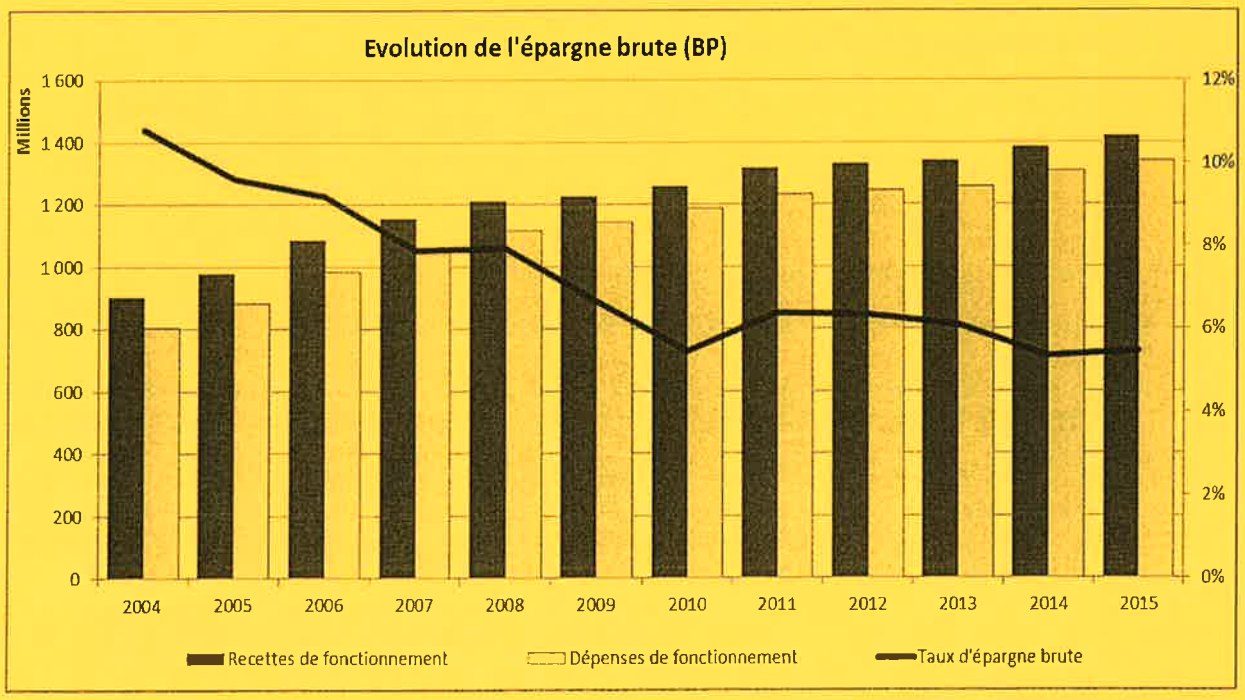

2. Présentation de l'équilibre du budget par masses

2.1. La section de fonctionnement

2.1.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement	BP 2014	BP 2015	Evolution BP 2015 / BP 2014 en volume	% Evol BP 2015 / BP 2014
Fiscalité directe	461 131 000	479 155 895	+18 024 895	+3,9%
Fiscalité indirecte	463 300 000	507 900 000	+44 600 000	+9,6%
Dotations et compensations	308 737 520	277 820 346	-30 917 174	-10,0%
Autres recettes	149 594 905	152 965 815	+3 370 910	+2,3%
Total recettes de fonctionnement	1 382 763 425	1 417 842 056	+35 078 631	+2,5%

a) Les recettes fiscales

La taxe sur le foncier bâti (TFB)

Le montant proposé au BP 2015 est de 282,6 M€ soit 2,4 % d'augmentation par rapport à 2014. Cette estimation repose sur trois déterminants :

1) une revalorisation forfaitaire de + 0,9 % correspondant au taux d'inflation prévisionnel (article additionnel après article 42 de la LFI);
2) une variation physique des bases prévisionnelle de + 1,5 % ;
3) un taux départemental d'imposition inchangé à 12,62 % ;
4) des bases d'imposition de 2014 s'élevant à 2 187 M€

	CA 2013	BP 2014	BP 2015	% évol BP / BP
Produit de la Taxe Foncière sur le Bâti - TFB	271 884 642	276 016 000	282 660 304	2,4%

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises(CVAE)

Selon les premières estimations de la DGFIP, le montant de la CVAE à percevoir en 2015 serait de 194 M€.
Cette hausse significative (+6,2 % par rapport au BP 2014, +3,1 % par rapport au réalisé 2014) fait suite à une baisse équivalente en 2014. Le produit prévisionnel 2015 demeure inférieur à celui de 2013.
Ces mouvements erratiques montrent que depuis la réforme fiscale, la CVAE est encore loin d'être stabilisée. Ce qui explique également l'écart entre le montant inscrit au BP 2014 correspondant au montant notifié dans un premier temps par les services fiscaux, et le montant réellement encaissé en 2014.

	CA 2013	BP 2014	BP 2015	% évol BP / BP
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises - CVAE	195 024 836	183 000 000	194 380 591	6,2%

L'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)

Le montant proposé au BP 2015 est de 2,1 M€, soit une stabilisation par rapport au montant du BP 2014 au regard du réalisé des années précédentes depuis l'instauration de l'IFER.

	CA 2013	BP 2014	BP 2015	% évol BP / BP
Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de réseaux - IFER	2 091 275	2 115 000	2 115 000	0,0%

Les droits de mutation

Le montant proposé au BP 2015 pour les DMTO est de 242 M compte tenu de l'effectivité en année pleine de l'augmentation du taux en 2014 de 3,8 % à 4,5 %.

	CA 2013	BP 2014	BP 2015	% évol BP / BP
Droits de mutation et taxe de publicité foncière - DMTO	176 386 256	202 300 000	241 000 000	19,1%
Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement -TADE	1 557 746	2 000 000	1 000 000	-50,0%
Total DMTO et TADE	**177 944 001**	**204 300 000**	**242 000 000**	**18,5%**

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)

Le montant proposé au BP 2015 est de 126 M€, en hausse de 0,8 % par rapport au BP 2014.
La prévision du montant de TICPE repose sur trois déterminants :

- **La part RSA historique** en contrepartie de la prise en charge de l'allocation RMI, calculée en référence aux dépenses exposées par l'État en 2003) qui est figée et dont le montant est notifié en début d'année, soit 99 M€,
- **La part RSA majoré** attribuée aux départements pour assurer la couverture des dépenses relatives à l'allocation forfaitaire majorée correspondant à l'ancienne Allocation parent isolé (API)). Cette part est stabilisée depuis 2013 et s'élève à 15 M€ (compensation pérenne et figée),
- **La part TOS-DDE (LRL)** qui n'est ni figée ni notifiée est perçue de façon fractionnée chaque mois en fonction des fluctuations réelles des ventes de carburants.

La taxe sur les conventions d'assurance (TSCA)

Le montant proposé au BP 2015 est de 117,9 M€, en hausse de 2,5 % par rapport au BP 2014.
1) La part « ancienne » estimée à 56,2 M€ correspond aux compensations prévues :
- par l'article 52 de la LFI 2005 afin de financer les transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004. La fraction de taux du Val-de-Marne à compter de 2008 est fixée à 1,397 %. La prévision pour 2015 est de 38 M€ au regard de l'augmentation prévisionnelle de l'assiette.
- par l'article 53 de la LFI 2005 (ou TSCA SDIS) afin de contribuer au financement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Il est proposé de porter le montant de la TSCA article 53 à 18,2 M€ sur la base d'une prévision de hausse des recettes de 1 % liée à l'augmentation prévisionnelle du nombre de véhicules immatriculés dans le Val-de-Marne.

2) La part « nouvelle », prévue par l'article 77 de la LFI 2010 parachève le transfert de cette ressource en y incluant les contrats d'assurance multirisques, les contrats « pertes de recettes en cas d'incendie » et les contrats maladie, dont l'assiette est réputée a priori plus dynamique. Elle est attribuée dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle aux collectivités dont le déficit de recettes de CVAE est de plus de 10 % par rapport au produit antérieur de taxe professionnelle. C'est le cas du CG 94. Cette nouvelle attribution a été présentée comme devant être plus dynamique que l'« ancienne » part dans la mesure où l'assiette est assise sur les contrats maladie/santé.
La prévision 2015 est de 61,7 M€, soit une hausse de 2,9 % par rapport au BP 2014.

La taxe d'aménagement (TA)

Le montant proposé au BP 2015 est de 11 M€ soit une hausse de 22 % par rapport au montant du BP 2014. Cette prévision tient compte du niveau d'exécution de 2013 ainsi que de l'exécution attendue en 2014, en hausse par rapport à 2013.
Concernant la répartition de la proposition globale entre TDENS et TDCAUE, elle est déterminée par la délibération prise par le CG instituant la TA (2,5 % au global, 2,15 % pour la TDENS et 0,35 % pour la TDCAUE), soit 9,5 M€ pour les ENS et 1,5 M€ pour le CAUE.

La taxe sur l'électricité (TCFE)

Le montant proposé au BP 2015 est de 11 M€, soit une hausse de 10 % par rapport au BP 2014, mais de 2,66 % par rapport au montant constaté au CA 2013. Cette hausse plus importante que prévue est liée à la revalorisation du coefficient de la taxe qui est passé en 2014 d'un coefficient de 4,14 à 4,25.

b) Les dotations et compensations

La dotation globale de fonctionnement

Le montant proposé au BP 2014 est de 198,4 M€, soit une baisse de 12 % par rapport au BP 2014.

Cette baisse du montant de la DGF du Département repose notamment sur la baisse de la dotation forfaitaire (DF) en raison notamment de la participation du Val-de-Marne à hauteur de 27M€ à l'effort de redressement des finances publiques via la dotation de base.

	CA 2013	BP 2014	BP 2015	% évol BP / BP
DGF - Dotation forfaitaire (dotation de base + complément)	194 678 813	183 848 388	156 107 000	-15,1%
DGF - Dotation de péréquation urbaine	18 805 385	18 905 385	18 905 385	0,0%
DGF - Dotation de compensation (CCAS et autres)	23 368 227	23 368 227	23 368 227	0,0%
Total DGF	**236 852 425**	**226 122 000**	**198 380 612**	**-12,3%**

La dotation globale de décentralisation

Le montant proposé au BP 2014 est de 5,6 M€, soit une stabilisation par rapport aux années passées, cette dotation étant figée.

Le fonds national de garantie individuelle des ressources

L'instauration du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR), à compter de 2011, permet d'assurer le maintien du niveau de ressources fiscales pour chaque Collectivité, en prélevant les collectivités dont le montant des ressources après réforme était supérieur à leurs ressources avant réforme pour les reverser aux collectivités dont le montant des ressources après réforme était inférieur à leurs ressources avant réforme. Les prélèvements et les reversements sont constatés sur les avances de fiscalité versées aux collectivités. Le montant proposé au BP 2015 est de 20,6 M€, en stabilisation par rapport au montant constaté au CA 2013 ; cette compensation étant figée dans le cadre de la réforme de la TP.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

Le montant proposé au BP 2015 est de 26,6 M€, cette compensation étant figée dans le cadre de la réforme de la TP.
Cette dotation est destinée à compenser la perte nette globale subie en raison du remplacement de la TP par la CVAE. Elle doit être versée chaque année à compter de 2011. Son montant global est calculé à partir de la différence entre les recettes qui seraient provenues des anciennes recettes fiscales et celles provenant des nouvelles recettes fiscales.

Le FSD attribution (Fonds de solidarité des départements)

Le montant prévu au BP 2015 est de 1,4 M€, en baisse de 21,5 % pour tenir compte du réalisé 2014 et de la dynamique du fonds. En 2014, le Département n'avait bénéficié que de la première fraction du Fonds.
Le département est à la fois contributeur et bénéficiaire du FSD (voir plus loin).

	CA 2013	BP 2014	BP 2015	% évol BP / BP
Péréquation DMTO (FSD)	0	1 739 050	1 365 000	-21,5%

Le dispositif de compensation péréquée (DCP)-transfert des frais de gestion de la TFB

L'article 42 de la LFI pour 2014 affecte aux départements les produits nets des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) au titre de la compensation du reste à charge des départements en matière d'AIS tout en poursuivant un objectif de péréquation. Le montant prévu au BP 2015 s'élève à 10,8 M€, en hausse de 6 % par rapport au BP 2014 compte tenu de l'évolution du montant à répartir.

Le fonds de solidarité en faveur des départements de la Région Île-de-France (FSDRIF)

L'article 3335-4 du CGCT issu de l'article 135 de la loi de finances pour 2014 créé en 2014 un Fonds de solidarité en faveur des départements de la Région Île-de-France (FSDRIF), pour corriger l'inégale répartition de richesse fiscale et de charges de ces départements.

Les ressources globales du FSDRIF sont fixées à 60 M€ en 2015. Le mécanisme repose sur un indice synthétique de ressources et de charges qui permet d'alimenter le Fonds par des prélèvements sur les ressources de certains départements de la Région Île-de-France afin de les reverser aux autres départements de la Région.

Le montant prévu au BP 2015 s'élève à 4,8M€, en baisse de 3,9 % par rapport au BP 2014 compte tenu du réalisé 2014.

c) Les autres compensations

Le montant proposé au BP 2015 pour les compensations servant de variable d'ajustement à l'enveloppe normée est de 9,62 M€, en baisse de près de 17 % par rapport au BP 2014. Ces diverses compensations sont en baisse régulière et importante depuis plusieurs années.

	CA 2013	BP 2014	BP 2015	% évol BP / BP
Compensation au titre de la CCET (CVAE et CFE)	26 133	23 000	20 150	-12,4%
Compensation exonérations Taxe Foncière sur le Bâti	1 762 408	1 586 550	1 000 000	-37,0%
Dotation compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	10 714 675	9 943 450	8 600 000	-13,5%
Total autres compensations	**12 503 216**	**11 553 000**	**9 620 150**	-16,7%

d) Les autres recettes

Les autres recettes représentent 11 % du total des recettes de fonctionnement et progressent de 2,3 % par rapport au BP 2014. Cette hausse s'explique en particulier par la forte augmentation de près de 2,8 M€ des participations familiales dans les crèches compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis, par la contribution de l'État à l'accueil des Mineurs isolés étrangers. En revanche la diminution des recouvrements sur les personnes âgées bénéficiaires résulte de la mise en place du paiement différentiel (voir 3.1.2).

.../...

Autres recettes de fonctionnement	BP 2014	BP 2015	Evolution BP 2015 / BP 2014 en volume	% Evol BP 2015 / BP 2014
Atténuation de charges	**1 660 000**	**1 660 000**	-	-
RMI	**100 000**	**10 000**	**-90 000**	**-90,0%**
APA :	**18 672 000**	**18 672 000**	-	-
Dotation CNSA APA	17 922 000	17 922 000	-	-
Reversement des indus	750 000	750 000	-	-
RSA :	**12 308 000**	**12 400 000**	**+92 000**	**+0,7%**
Fonds de mobilisation pour l'insertion	11 000 000	11 000 000	-	-
Rev. indus allocations forfaitaires	500 000	730 000	+230 000	+46,0%
Rev. indus alloc. forfaitaires majorées	30 000	40 000	+10 000	+33,3%
Fonds social européen	778 000	630 000	-148 000	-19,0%
Produits des services :	**24 467 036**	**25 436 826**	**+969 790**	**+4,0%**
Participations parentales dans les crèches	12 000 000	12 000 000	-	-
Remboursement dépenses MDPH	4 521 261	4 660 000	+138 739	+3,1%
A caractère de loisirs	2 817 784	2 959 719	+141 935	+5,0%
Occupation domaine public départemental	1 905 000	2 279 870	+374 870	+19,7%
Droits sur cartes "Améthyste" et "Rubis"	1 142 000	1 169 100	+27 100	+2,4%
Prestations de services - Fouilles	400 000	808 736	+408 736	+102,2%
Autres	1 680 991	1 559 401	-121 590	-7,2%
Autres dotations et participations :	**53 348 391**	**57 247 404**	**+3 899 013**	**+7,3%**
CAF - Fonctionnement des crèches	23 712 000	26 528 500	+2 816 500	+11,9%
Dotation versée au titre de la PCH	10 400 000	10 400 000	-	-
CPAM - Activités de PMI	6 340 000	5 660 000	-680 000	-10,7%
F. A. R. P. I.	2 600 000	2 820 000	+220 000	+8,5%
Autres organismes	3 055 500	2 044 540	-1 010 960	-33,1%
Etat - Mineurs Isolés Etrangers	605 000	2 000 000	+1 395 000	+230,6%
CNSA - MDPH	1 044 555	1 044 555	-	-
Distributeurs d'eau et d'énergie	695 000	825 000	+130 000	+18,7%
Etat - Parties communes	1 350 000	690 950	-659 050	-48,8%
CAF - Parties communes	288 000	350 000	+62 000	+21,5%
Contribution volontaire des bailleurs	400 000	400 000	-	-
Autres	2 858 336	4 483 859	+1 625 523	+56,9%
Autres produits de gestion courante :	**37 712 428**	**35 252 060**	**-2 460 368**	**-6,5%**
Recouvrements bénéficiaires - PA	17 000 000	14 700 000	-2 300 000	-13,5%
Recouvrements bénéficiaires - PH	10 200 000	10 200 000	-	-
Recouvrements successions - PA	3 700 000	3 700 000	-	-
Recouvrements sur autres redevables	3 000 000	3 000 000	-	-
Recouvrements sur collectivités publiques	1 123 250	1 123 300	+50	+0,0%
Recouvrements sur Sécurité Sociale	380 000	380 000	-	-
Autres produits divers de gestion courante	739 700	484 600	-255 100	-34,5%
Recouvrements bénéficiaires - trop versés	200 000	200 000	-	-
Recouvrements sur bénéficiaires	345 000	345 000	-	-
Autres produits divers de gestion courante	739 700	484 600	-255 100	-34,5%
Autres	284 778	634 560	+349 782	+122,8%
Produits financiers	**462 000**	**561 753**	**+99 753**	**+21,6%**
Produits exceptionnels	**865 050**	**1 725 772**	**+860 722**	**+99,5%**
Total des autres recettes	**149 594 905**	**152 965 815**	**+3 370 910**	**+2,3%**

2.1.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement	BP 2014	BP 2015	Evolution BP 2015 / BP 2014 en volume	% Evol BP 2015 / BP 2014
Charges à caractère général	136 708 378	135 016 594	-1 691 784	-1,2%
Aides à la personne	356 846 020	378 458 798	+21 612 778	+6,1%
Subventions	44 630 690	47 173 083	+2 542 393	+5,7%
Contributions obligatoires	107 268 011	107 843 920	+575 909	+0,5%
Participations et autres charges	257 214 180	259 139 888	+1 925 708	+0,7%
Péréquations	24 900 000	26 380 000	+1 480 000	+5,9%
Frais financiers	19 917 773	19 917 663	-110	-0,0%
Masse salariale	361 305 817	366 383 632	+5 077 815	+1,4%
Total dépenses de fonctionnement	1 308 790 869	1 340 313 577	+31 522 708	+2,4%

a) Charges à caractère général

Les charges à caractère général correspondent aux achats divers, à l'énergie et aux carburants, aux diverses fournitures, aux dépenses d'entretien, aux impôts et taxes, etc. Elles sont prévues pour un montant de 135 M€, soit une diminution de 1,2 % par rapport au BP 2014.

Charges à caractère général	BP 2014	BP 2015	Evolution BP 2015 / BP 2014 en volume	% Evol BP 2015 / BP 2014
Remboursement de frais à des tiers	28 402 116	28 424 286	+22 170	+0,1%
Entretien et réparations	23 196 721	23 025 986	-170 735	-0,7%
Locations	8 983 006	7 569 536	-1 413 470	-15,7%
Publicité, publications, relations publiques	8 758 310	8 662 144	-96 166	-1,1%
Energie - Electricité	4 524 600	5 221 975	+697 375	+15,4%
Transports	4 146 601	4 190 977	+44 376	+1,1%
Alimentation	3 589 091	3 785 078	+195 987	+5,5%
Frais postaux	3 634 276	3 537 981	-96 295	-2,6%
Frais de nettoyage des locaux	3 287 100	3 471 950	+184 850	+5,6%
Primes d'assurances	2 439 100	3 099 100	+660 000	+27,1%
Fournitures d'entretien et petit équipement	2 944 298	2 973 245	+28 947	+1,0%
Charges locatives et de copropriété	2 980 785	2 997 384	+16 599	+0,6%
Produits pharmaceutiques	2 636 391	2 286 651	-349 740	-13,3%
Autres matières et fournitures	1 927 786	2 557 186	+629 400	+32,6%
Etudes et recherches	2 788 050	2 476 870	-311 180	-11,2%
Autres frais divers	2 318 877	2 334 529	+15 652	+0,7%
Contrats de prestations de service	2 191 200	2 382 220	+191 020	+8,7%
Versements à organismes de formation	2 142 620	2 142 620	-	-
Chauffage urbain	1 665 000	1 460 000	-205 000	-12,3%
Eau et assainissement	1 455 624	1 028 640	-426 984	-29,3%
Frais de gardiennage	1 082 500	1 127 500	+45 000	+4,2%
Fournitures administratives	955 135	930 400	-24 735	-2,6%
Impôts et taxes	1 010 215	898 930	-111 285	-11,0%
Carburants	754 340	743 415	-10 925	-1,4%
Déplacements et missions	653 936	643 537	-10 399	-1,6%
Combustibles	452 665	413 432	-39 233	-8,7%
Documentation	370 529	359 179	-11 350	-3,1%
Concours divers (cotisations...)	256 606	251 411	-5 195	-2,0%
Services bancaires	306 410	148 210	-158 200	-51,6%
Charges exceptionnelles	1 387 710	1 060 351	-327 359	-23,6%
Dotations et provisions	650 000	0	-650 000	
Dépenses imprévues	1 000 000	1 000 000	-	-
Autres	13 816 780	13 811 871	-4 909	-0,0%
Total charges à caractère général	**136 708 378**	**135 016 594**	**-1 691 784**	**-1,2%**

b) Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont celles qui ne relèvent pas de la politique d'achat et prennent d'autres formes juridiques. Elles représentent 792,6 M€, soit 59,2 % du total des dépenses de fonctionnement et regroupent principalement les dépenses sociales, subventions et autres participations. Elles progressent de 3,5 % par rapport au BP 2014.

Les aides à la personne

Les aides versées directement à la personne représentent 378,5 M€ au BP 2015 soit près de 28 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont proposées en augmentation de 6 % par rapport au BP 2014 sous l'effet de la progression du RSA notamment.
Les allocations individuelles de solidarité (AIS) représentent avec 334,5 M€ 88,4 % du total. Les autres aides à la personne se répartissent à hauteur de :

- 27,1 M€ pour l'aide sociale (aides financières, secours d'urgence, aides à l'hébergement, etc).
- 13,1 M€ pour l'aide aux transports (carte Imagine'R).
- 2,8 M€ pour l'éducation (aide à la demi-pension).
- 0,9 M€ pour des secteurs divers, principalement les aides au personnel départemental.

Les subventions

Le montant des subventions pour 2015 s'élève à 47,2 M€ contre 44,6 M€ au BP 2014, soit une augmentation de 5,7 %, confirmant ainsi la pérennité de l'engagement du Département dans ses partenariats.

Subventions	BP 2014	BP 2015	Evolution BP 2015 / BP 2014 en volume	% Evol BP 2015 / BP 2014
Prévention médico sociale	183 590	178 410	-5 180	-2,8%
Aide sociale	15 204 449	17 734 587	+2 530 138	+16,6%
Culture	8 557 956	8 486 237	-71 719	-0,8%
Sport	8 448 815	8 398 815	-50 000	-0,6%
Jeunesse	1 746 344	1 746 344	-	-
Aménagement et environnement	1 071 285	1 073 210	+1 925	+0,2%
Développement économique	6 359 619	6 449 195	+89 576	+1,4%
Services généraux	2 383 018	2 413 908	+30 890	+1,3%
Sécurité	44 500	44 500	-	-
Enseignement	606 864	616 877	+10 013	+1,6%
Transport	24 250	31 000	+6 750	+27,8%
Total subventions	**44 630 690**	**47 173 083**	**+2 542 393**	**+5,7%**

Cette hausse concerne principalement l'aide sociale et s'explique par l'augmentation de la subvention aux associations pour la mise à l'abri et l'évaluation des mineurs isolés étrangers (+ 1,3 M€), aux associations proposant des projets alternatifs à l'hôtel dans le cadre de la Mission Hébergement Logement afin d'apporter via des modes d'hébergements et d'accompagnement social de proximité de meilleures réponses aux besoins des familles en leur permettant de mettre en œuvre durablement leur projet d'insertion et de s'inscrire dans un parcours résidentiel (+ 0,7 M€). La subvention pour le dispositif Filival pour le transport des personnes à mobilité réduite fait également l'objet d'une augmentation pour faire face à la hausse de la TVA et à l'augmentation du nombre de courses (+ 0,3 M€).

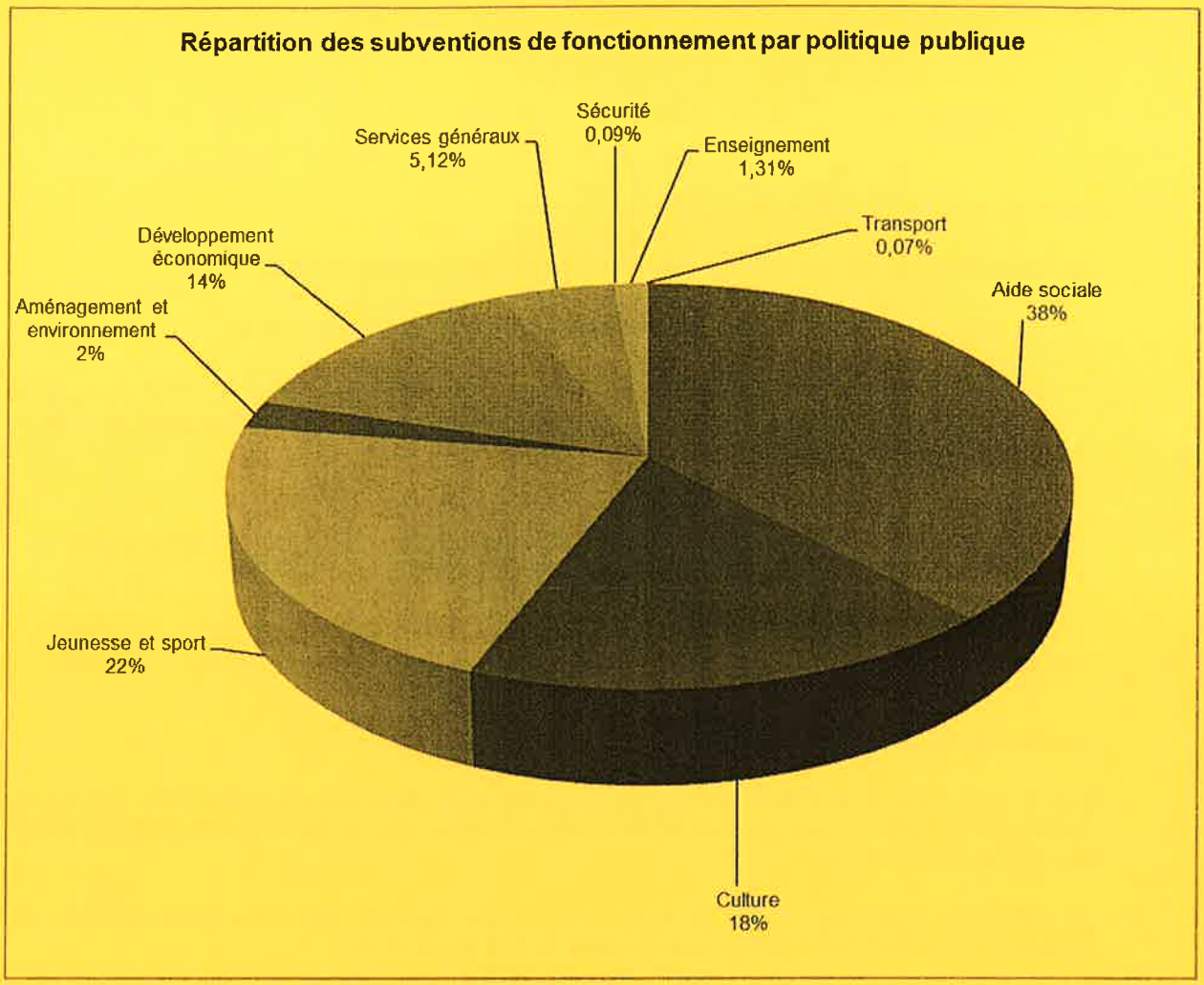

Les contributions obligatoires

Elles s'élèvent à 107,8 M€ en augmentation au BP 2015 de 0,5 % par rapport au BP 2014.
Ces dépenses obligatoires sont constituées de la dotation de fonctionnement aux collèges, de la participation aux dépenses de la brigade des sapeurs-pompiers, du fonds de solidarité logement et de la participation au fonctionnement du STIF.

Les participations et autres charges

Elles sont prévues à hauteur de 259,1 M€ et progressent de 0,7 % par rapport au BP 2014.
Elles correspondent principalement à l'action sociale en prenant la forme de versements auprès des établissements sociaux et médico-sociaux (tarification). Cette catégorie de dépenses regroupe également les participations en fonctionnement du budget général aux budgets annexes, les participations aux dépenses des établissements publics, etc.

c) Péréquation

Le Fonds de péréquation de la CVAE

La participation du Val-de-Marne au titre du FPCVAE estimée à 1,9 M€ en 2015 :

1) le FPCVAE-stock : un montant de CVAE/hab. de 139,27 € alors que l'ensemble des départements ont enregistré un montant de CVAE/hab. de 110,70 € ;

2) le FPCVAE-flux : une croissance du produit de la CVAE de 3,36 % en 2014 par rapport à 2013 alors que l'ensemble des départements enregistre une croissance de 4,55 % pour la même période.

	CA 2013	BP 2014	BP 2015	% évol BP / BP
Reversements sur fonds péréquation CVAE	1 813 029	3 900 000	1 900 000	-51,3%

Les Fonds de péréquation des DMTO

Depuis 2014, les prélèvements au titre du FPDMTO sont composés du prélèvement historique au titre du FPDMTO auquel s'ajoutent les prélèvements au titre du fonds de solidarité en faveur des départements (FSD).

Le FPDMTO historique prend la forme d'un fonds alimenté par deux prélèvements. Le Département ne bénéficie pas de reversement au titre de ce fonds.

1) Le FPDMTO- stock concerne les départements dont les montants prévisionnels par habitant en N-1 est supérieur à 75 % de la moyenne nationale des DMTO par habitant. Le Val-de-Marne est donc éligible au prélèvement sur stock puisque son produit de DMTO par habitant en 2014 (129,5 €) est 1,12 fois supérieur au produit moyen de DMTO pour l'ensemble des départements (115,47 €).

2) Le FPDMTO- flux concerne les départements dont la moyenne des recettes de DMTO en N-2 et N-3 :

- connaissent une progression supérieure à deux fois l'inflation en N-1 ;
- et dont le montant par habitant est supérieur à 75 % de la moyenne nationale des DMTO par habitant en N-1 ; Ce qui n'est pas le cas du Val-de-Marne.

Le FSD (fonds de solidarité des départements) est alimenté par un prélèvement forfaitaire de 0,35 % sur les bases des DMTO perçus par les départements en année N-1. Toutefois, pour chaque Département, la somme des prélèvements au titre du FPDMTO et du FSD ne peut excéder 12 % du produit des DMTO perçu par le Département l'année précédant celle de la répartition. Dans ce cas, le montant du prélèvement FSD du Département n'est plus de 0,35 % de l'assiette des DMTO perçu l'année précédente mais, la différence entre un prélèvement égal à 12 % du produit des DMTO de 2013 et le montant de la contribution au FPDMTO 2014.
En 2015, la prévision de reversement au FPDMTO s'établit à 24,5 M€ correspondant à 12 % du montant des DMTO 2014, soit une hausse de 16 % par rapport au BP 2014.

	CA 2013	BP 2014	BP 2015	% évol BP / BP
Reversements sur fonds péréquation DMTO	8 730 900	7 988 775	9 100 000	13,9%
Reversements sur fonds péréquation DMTO	0	13 011 225	15 380 000	18,2%
Total reversements péréquation	**8 730 900**	**21 000 000**	**24 480 000**	16,6%

d) Frais financiers

Les frais financiers sont estimés au BP 2015 pour un montant de 19,9 M€, montant stable par rapport au BP 2014, pour tenir compte de la faiblesse des taux et du montant effectivement dépensé en 2014. Ces dépenses correspondent au remboursement des intérêts des dettes déjà contractées et à venir en cours d'année mais également au coût de la trésorerie.

e) Masse salariale

La masse salariale est estimée à 366,4 M€ au BP 2015, en progression de 1,4 % par rapport au BP 2014. Dans le respect du principe de maintien des effectifs à nombre constant depuis plusieurs années, cette évolution tient toutefois compte du glissement vieillesse technicité (GVT).

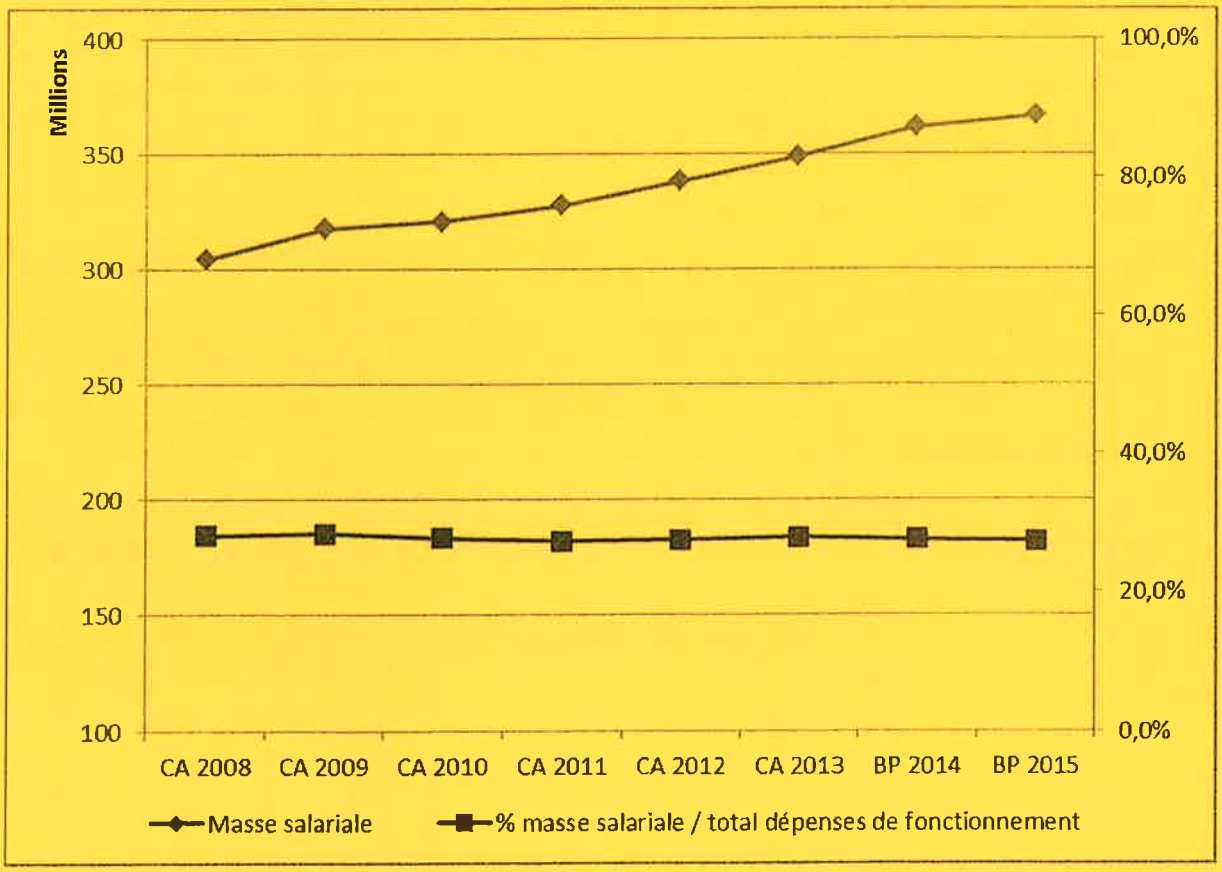

2.2. La section d'investissement

2.2.1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement	BP 2014	BP 2015	Evolution BP 2015 / BP 2014 en volume	% Evol BP 2015 / BP 2014
Remboursement du capital de la dette	38 106 066	40 810 092	+2 704 026	+7,1%
Dépenses d'équipement	194 882 331	199 449 042	+4 566 711	+2,3%
Subventions versées	70 520 234	79 980 003	+9 459 769	+13,4%
Frais d'études	8 267 370	5 782 501	-2 484 869	-30,1%
Acquisitions de droits et logiciels	4 091 808	4 248 319	+156 511	+3,8%
Travaux pour compte de tiers	234 223	3 119 278	+2 885 055	+1 231,8%
Immobilisations financières	1 753 650	1 536 378	-217 272	-12,4%
Dépenses imprévues	0	238 193	+238 193	
Autres dépenses	2 000	58 000	+56 000	+2 800,0%
Total dépenses d'investissement	317 857 681	335 221 806	+17 364 124	+5,5%

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 335,2 M€ contre 317,9 M€ au BP 2014 et augmentent de 5,5 %. Elles se répartissent entre travaux et acquisitions foncières, de matériels et de matériaux (59,5 %), subventions versées (23,9 %), remboursement du capital de la dette (12,2 %), frais d'études (1,7 %), acquisitions de droits et logiciels (1,3 %), travaux pour compte de tiers (0,9 %), immobilisations financières (0,5 %).

Le remboursement en capital de la dette

Le remboursement en capital de la dette représentera 40,8 M€ en 2015, soit une augmentation de 7,1 % par rapport au BP 2014.
Il faut souligner que l'ensemble de nos emprunts relève de la valeur 1A de la Charte Gissler, mise en place après la crise financière de 2008, qui témoigne du caractère sein de notre dette. Cette dépense représente désormais 10,3 % des dépenses réelles d'investissement.

Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement (travaux et matériels) sont prévues pour un montant de 199,7 M€, en progression de 2,4 % par rapport à 2014. Les principales dépenses sont présentées dans le tableau ci-après :

Dépenses d'équipement	BP 2015
Routes et voirie	73 441 887
Enseignement	69 319 222
Action sociale	19 698 205
Aménagement et environnement	14 398 871
Moyens généraux	10 240 940
Assainissement	8 917 582
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 328 335
Sécurité	104 000
Total	**199 449 042**

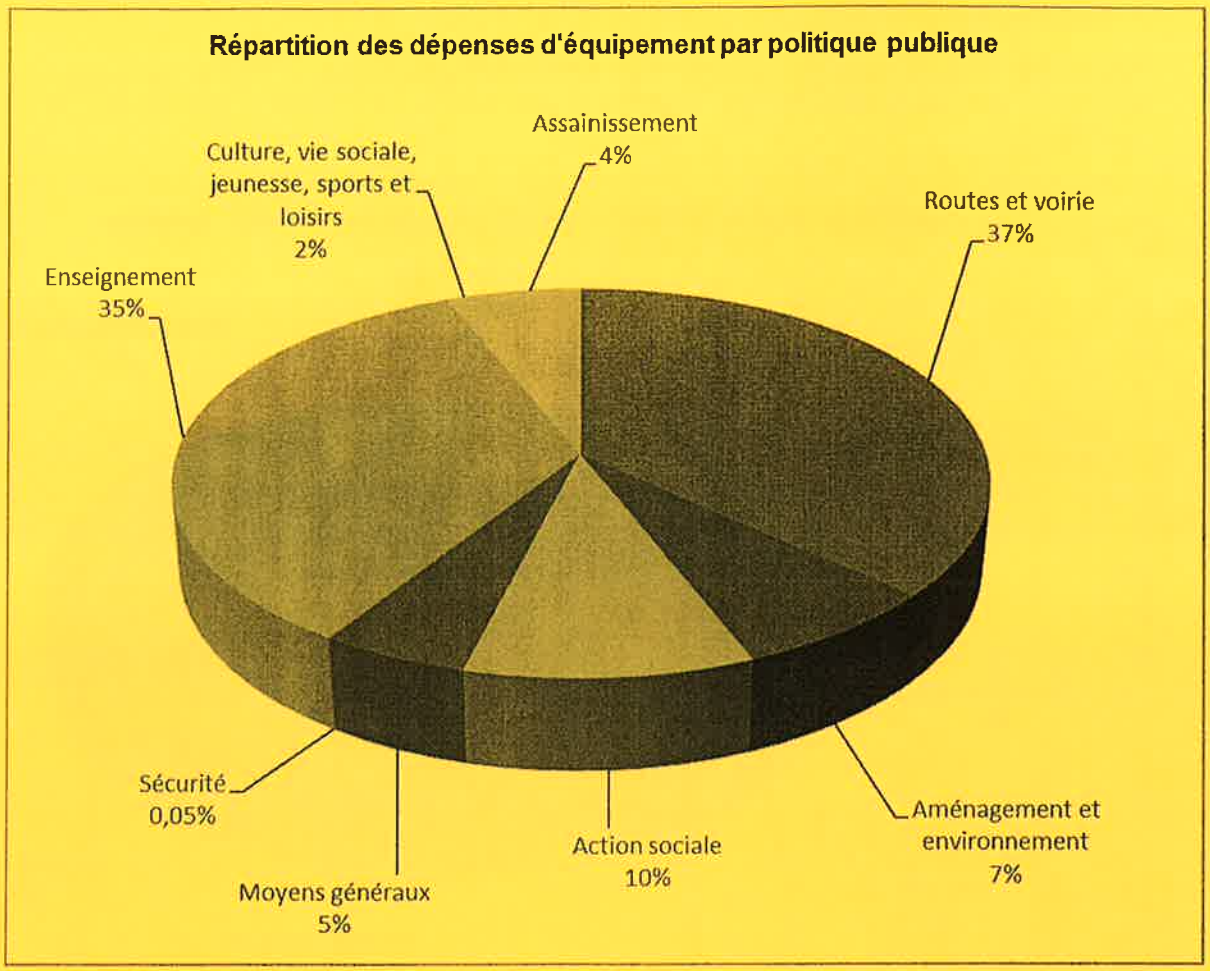
Répartition des dépenses d'équipement par politique publique
Assainissement 4%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 2%
Routes et voirie 37%
Enseignement 35%
Sécurité 0,05%
Moyens généraux 5%
Action sociale 10%
Aménagement et environnement 7%

Les subventions versées

Les subventions d'équipement d'un montant de 80,0 M€ augmentent de 13,4 % par rapport au BP 2014. Les subventions dédiées à l'aide à la construction de logements représentent 32 % du total.

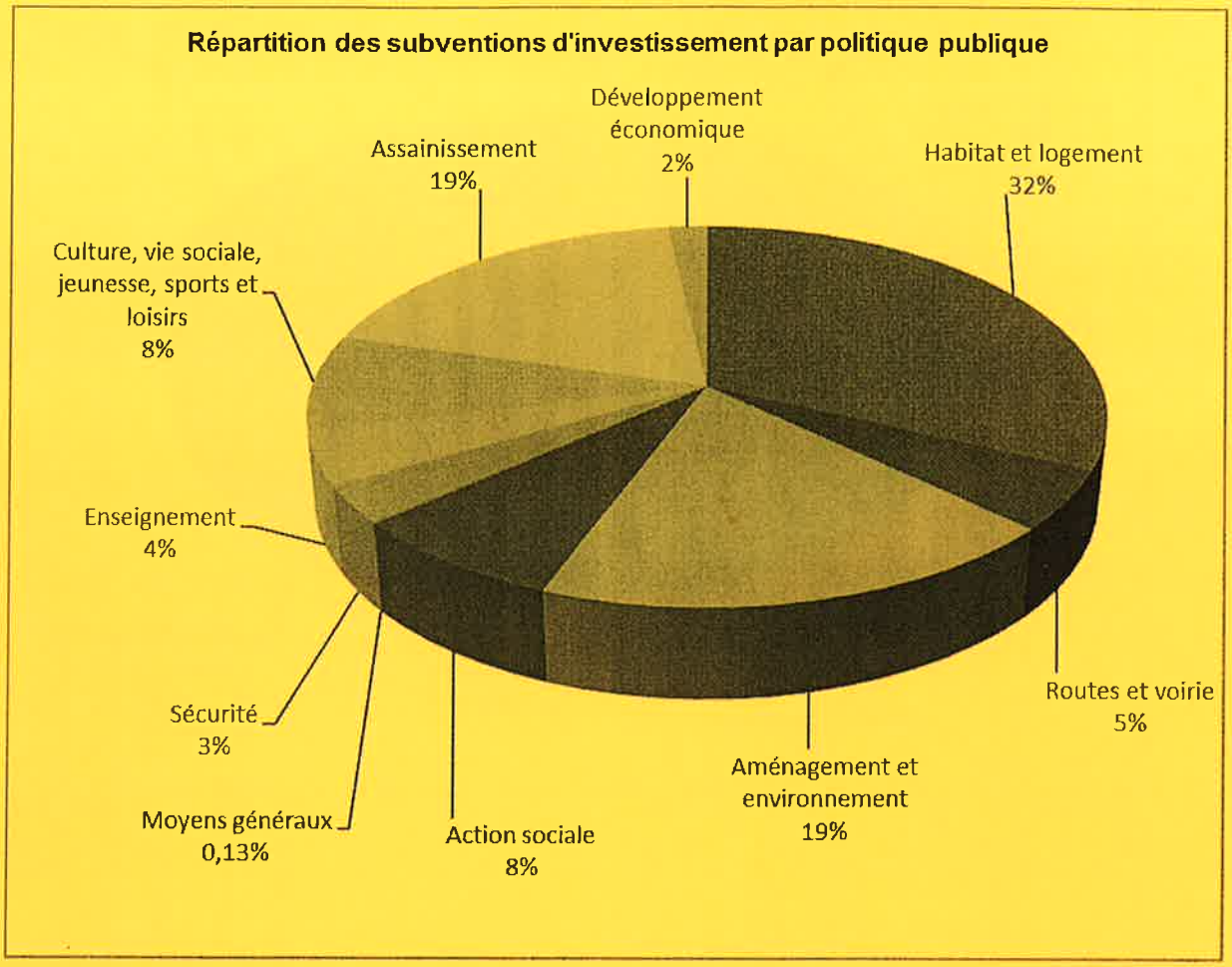

2.2.2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement	BP 2014	BP 2015	Evolution BP 2015 / BP 2014 en volume
FCTVA	25 500 000	23 800 000	-1 700 000
Produit des cesssions	7 380 000	23 062 936	+15 682 936
Subventions reçues	48 484 213	47 337 318	-1 146 895
Immobilisations financières	1 765 545	1 628 273	-137 272
Travaux pour compte de tiers	157 112	2 603 800	+2 446 688
Autres recettes	62 000	61 000	-1 000
Total recettes d'investissement	**83 348 870**	**98 493 327**	**+15 144 457**

Les recettes d'investissement, hors autofinancement et emprunt s'élèvent à 98,5 M€ soit une augmentation de 18,2 % par rapport au BP 2014.

Le FCTVA

Evalué à partir des dépenses d'équipement éligibles réalisées en 2014, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) devrait être de 23,8 M€, en baisse de 6,7 % par rapport au budget 2014.

Les produits de cessions

Il est prévu de céder en 2015 des biens immobiliers pour 23,1 M€. Ce montant comprend notamment le produit de cession attendu de la vente du patrimoine de l'ex-SEMIDEP au Perreux dont la vente devrait être conclue début 2015 pour une valeur estimée de 15,8 M€.

Les subventions reçues

Les subventions reçues sont en diminution de 2,4 % par rapport au BP 2014 et s'élèvent à 47,3 M€.
Le tableau ci-dessous montre que les variations sont hétérogènes selon les financeurs. C'est notamment le cas pour la RATP qui a participé à l'opération du prolongement de la ligne 8 désormais achevée et qui n'est plus partenaire des nouvelles opérations lancées, a contrario du STIF, dont l'intervention financière augmente principalement du fait des opérations des comités d'axes. L'augmentation de la participation des communes et structures intercommunales concerne la participation dédiée au nouveau collège Vitry ZAC Seine gare pour un montant de 1 M€.

Financeurs	BP 2014	BP 2015
	Montant	Montant
Région	29 054 121	27 527 455
Etat	1 370 000	2 876 562
STIF	2 716 126	5 055 313
RATP	3 842 400	0
Départements	0	50 000
Communes et structures intercommunales	236 400	1 799 291
Agence de l'eau Seine Normandie	1 858 528	2 100 000
Autres établissements publics locaux	9 600	48 158
Fonds européens	271 162	771 162
Autres	2 401 000	380 500
DDEC - Dotation départementale d'équipement des collèges	6 659 875	6 659 875
Produits des amendes de radars automatiques	65 000	69 000
Total	**48 484 213**	**47 337 318**

2.2.3. Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Afin d'appréhender l'ensemble des projets envisagés sur la période 2015-2019, il est proposé une programmation pluriannuelle des investissements qui tient compte des opérations et programmes ayant déjà fait l'objet d'un vote d'autorisation de programme (AP) mais également de ceux pour lesquels des AP seront proposées ces prochaines années (2016-2019), au fur et à mesure de leur maturité. Cette programmation est annexée au présent rapport, dans un document intitulé « Plan pluriannuel des investissements ». Ce document intègre les informations de l'annexe obligatoire IV-C7 du document budgétaire : Engagements hors bilan - Autorisation de programme qui ne présente que les autorisations de programme faisant l'objet d'un crédit de paiement en 2015.

Chaque opération correspond à l'acquisition ou la réalisation d'immobilisations, l'octroi d'une aide ou la réalisation d'une prestation. Elle se caractérise par une dépense d'investissement pluriannuelle, financée le cas échéant par des subventions d'équipement affectées. L'opération est physiquement et/ou géographiquement identifiée.
Le programme regroupe un ensemble d'opérations de même nature, à caractère annuel ou pluriannuel, dont l'incidence financière reste pour chacune d'entre elles limitée, de sorte qu'il n'y a pas de réelle nécessité de les identifier individuellement au stade du vote de l'AP. Les programmes sont appelés à être déclinés en opérations donc, individualisés, au fur et à mesure de l'avancement de ces dernières.
Pour 2015, les crédits de paiement par secteur se ventilent comme suit :

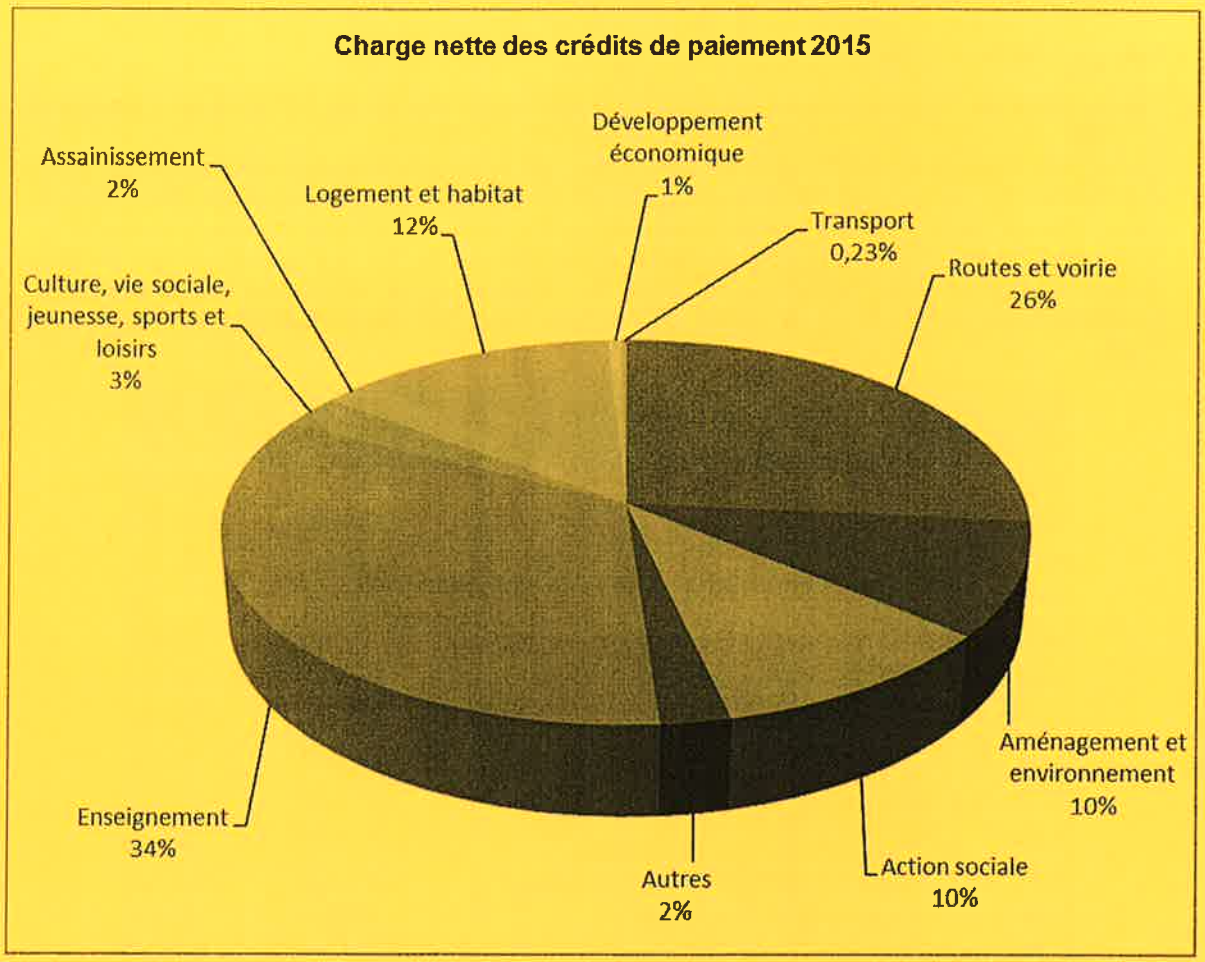

2.3. L'équilibre du budget

L'équilibre réel du budget s'apprécie en tenant compte des mouvements d'ordre et suppose le respect de plusieurs règles établies par l'article L 1612-4 du Code général des collectivités territoriales :

— la section de fonctionnement et la section d'investissement doivent être respectivement votées à l'équilibre, dans lequel interviennent les opérations d'ordre. Cette règle suppose notamment que, en fonctionnement, les recettes permettent de couvrir la dotation aux amortissements qui constitue une épargne obligatoire ;

— les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère, c'est-à-dire qu'il doit être tenu compte de l'intégralité des dépenses obligatoires, notamment l'annuité de la dette et les contributions obligatoires ;

— le prélèvement sur les recettes de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section à l'exclusion du produit des emprunts, doit fournir des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital à échoir au cours de l'exercice. Cela signifie que l'épargne ajoutée au FCTVA doit être supérieure au remboursement en capital de la dette. C'est le cas pour le Département puisque les ressources propres ainsi considérées s'élèvent à 108,3 M€ alors que le remboursement en capital de la dette est de 40,8 M€.

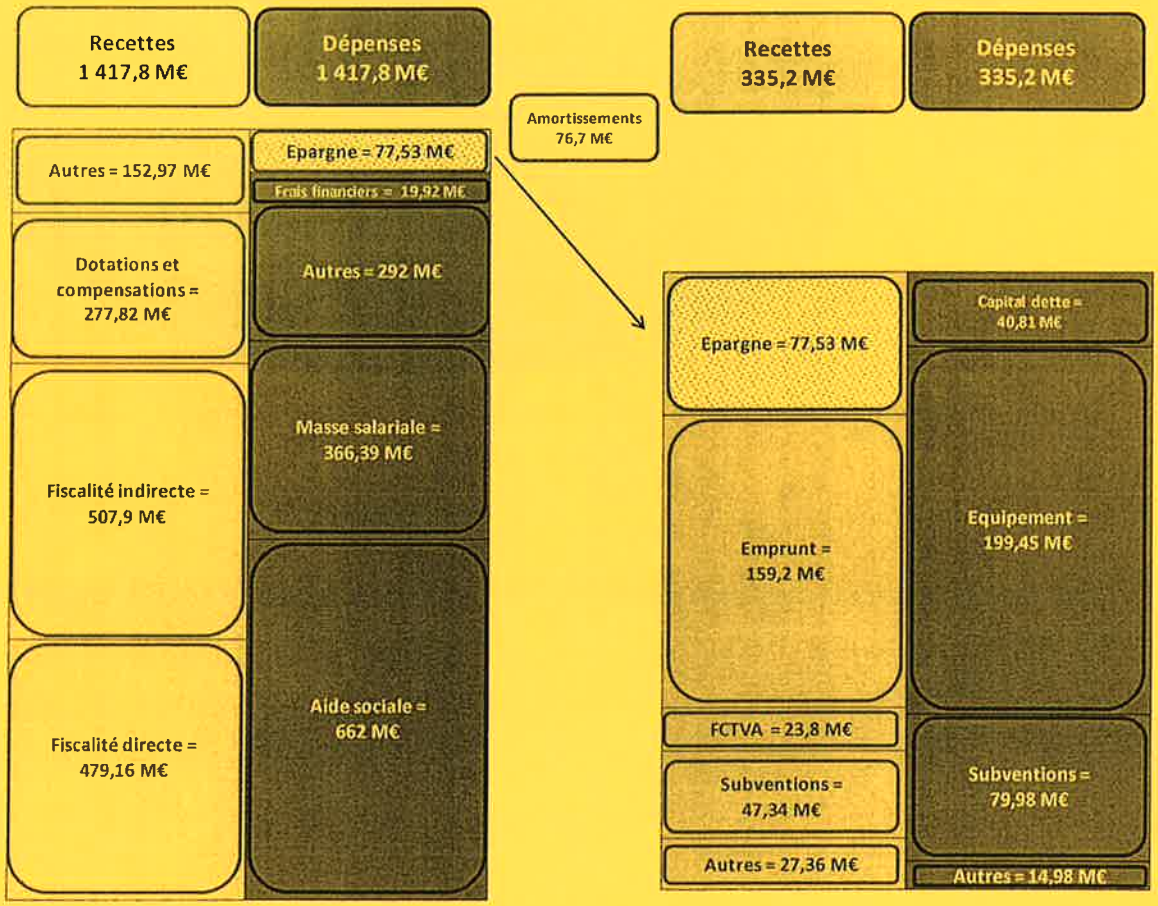

Le besoin de financement par emprunt s'élève à 159,2 M€.

3. Présentation du budget par politique publique

En dépenses, le budget primitif 2015 est réparti entre les différentes compétences de la façon suivante :

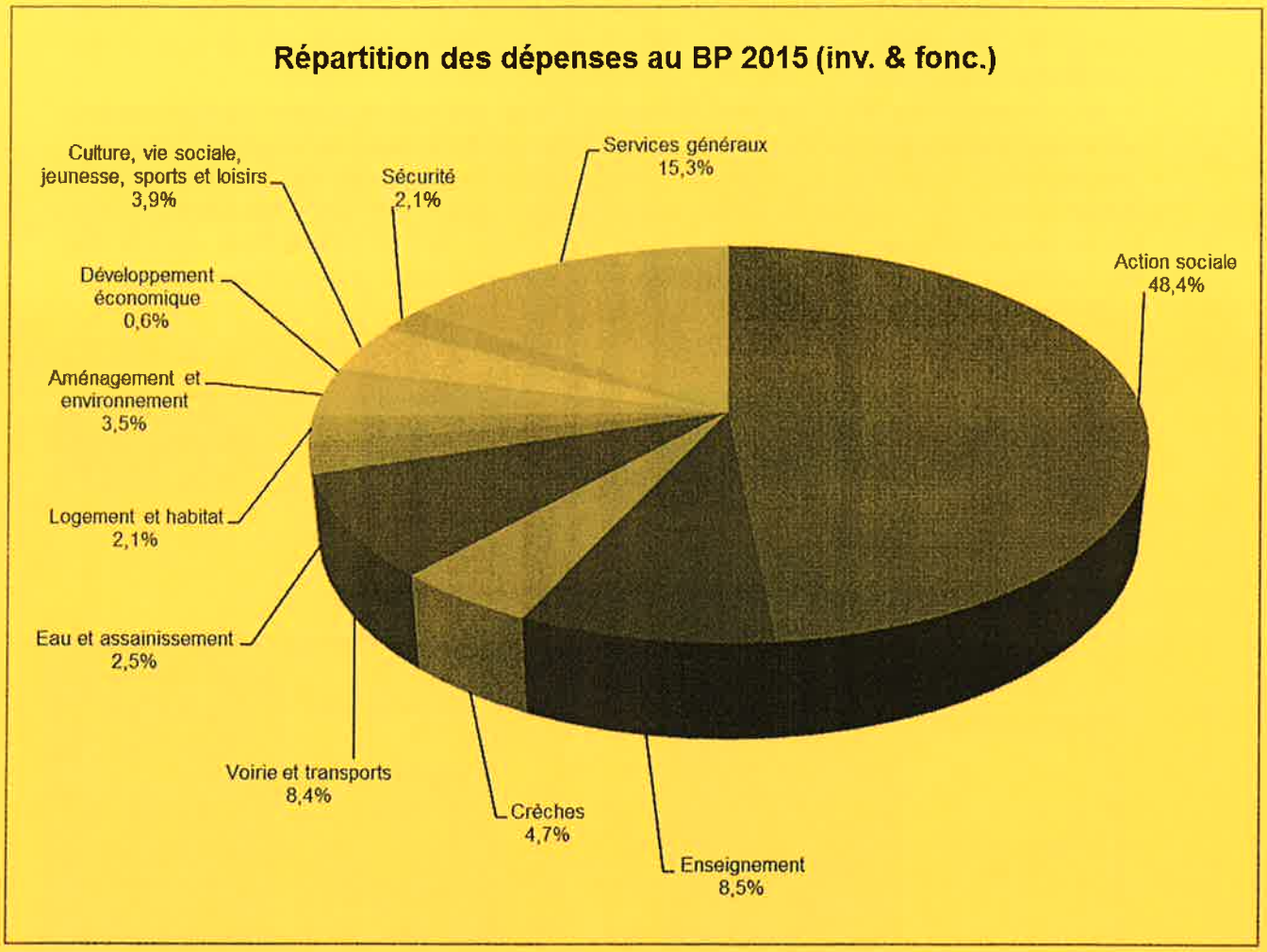

3.1. L'aide sociale

BP 2015	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	661 990 183	20 307 409
Masse salariale	129 170 040	s.o
Recettes	93 176 005	3 272 068

Les dépenses d'aide sociale représentent en 2015 68 % du budget total de fonctionnement, une proportion qui reste stable par rapport à l'an dernier. Elles s'élèvent à 662 M€, soit une hausse de 4 % par rapport à 2014, hors dépenses de personnel qui progressent quant à elles de 1,9 %.

3.1.1. L'action sociale en faveur de l'insertion

BP 2015	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	243 524 460	5 761 600
Masse salariale	32 101 900	s.o
Recettes	12 008 100	1 750 000

Cette politique publique est menée en particulier par la direction de l'action sociale (DASO). Ancrée sur les valeurs de solidarité portées par la collectivité départementale, la DASO inscrit son action dans une ambition politique globale de proximité aux côtés des personnes et des territoires fragilisés ou en difficultés. Cette action, fondée sur la défense et la garantie des droits sociaux ainsi que sur le développement humain et territorial s'appuie sur trois principes d'intervention : la place du citoyen, la prise en compte des territoires et la mobilisation partenariale.

a) Le revenu de solidarité active (RSA)

Le RSA, composé du RSA socle et du RSA socle majoré, est estimé pour un montant de 222 M€, en progression de 6 % par rapport au réalisé 2014 et de 11 % de BP à BP. Après une légère décélération de la progression de cette dépenses ces dernière années, le nombre d'allocataires du RSA est reparti à la hausse depuis l'été 2013. A cet effet, s'ajoute la revalorisation progressive de l'allocation, de 2 % par an pendant 5 ans.

b) L'insertion sociale et professionnelle

La loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion est entrée en application le 1er juin 2009. Intégrée au Code de l'action sociale et des familles, elle réaffirme le rôle central du Département dans la définition et la mise en œuvre des dispositifs d'insertion, notamment via son article L263-1, qui dispose que le Conseil général délibère sur l'adoption du Programme départemental d'insertion (PDI). Celui-ci définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes.

Le nouveau Plan stratégique départemental d'insertion (PSDI) a été adopté à l'unanimité par délibération du Conseil général le 25 juin 2012. Il axe davantage la priorité donnée à l'emploi, dans le cadre d'une prise en charge globale de la personne assurant la prise en compte de l'ensemble des phénomènes d'exclusion. Ainsi, différentes actions d'insertion, tant professionnelle que sociale, sont programmées en 2015 pour un montant total de 4,2 M€, cofinancées pour certaines d'entre elles par le fonds social européen (FSE) pour un montant prévisionnel de 0,63 M€.

La mission d'action et d'accompagnement social est mise en œuvre par 20 Espaces départementaux des solidarités (EDS) et 2 espaces d'insertion dans lesquels 565 agents exercent leurs missions en articulation avec les équipes de la DPMIPS et de la DPEJ.

Ces structures sont impliquées dans les dispositifs d'aides aux personnes en situation d'exclusion (MASP, micro crédit, secours d'urgence, etc) qui représentent 3,6 M€ en 2015. Un montant de 450 000 € sera dégagé afin de valoriser les aides ponctuelles aux personnes isolées ou en couple sans enfant mineur à charge, dont le montant maximum passera de 153 € à 183 €.

En plus des accompagnements individuels assurés par les EDS et les espaces d'insertion, le dispositif départemental s'appuie également sur l'intervention complémentaire de différents partenaires, au sein desquels les CCAS tiennent une place importante.
Initiative majeure du Département, la fête des solidarités rassemble environ 27 000 personnes et 650 associations. À cette occasion, plus de 68 000 aides sont adressées aux bénéficiaires du chèque solidarité dans le Département. Le coût global de cette initiative est estimé à 3,1 M€ au budget 2015.

Parmi les engagements contenus dans le projet départemental figure le soutien à la vie associative, notamment dans le secteur social et l'accès aux droits, qui représente un montant de 0,6 M€ au budget 2015. Dans ce cadre, une convention avec les centres sociaux et socioculturels du Val-de-Marne agréés par la CAF, et avec leur fédération départementale a été conclue. Elle vise à soutenir et multiplier leurs actions en faveur du lien social, de la citoyenneté, de la participation des habitants, de l'action éducative, du soutien à la parentalité, des rapprochements intergénérationnels et interculturels.

3.1.2. L'action sociale en faveur des personnes âgées et en situation de handicap

Le budget dédié à ces politiques publiques est de 284 M€ au BP 2015 en dépenses de fonctionnement et 5,6 M€ en dépenses d'investissement. Il représente près de 29 % de la totalité des dépenses d'intervention en fonctionnement (hors masse salariale) du département.
Des actions transversales sont mises en œuvre en matière d'accessibilité dans les transports (principalement Filival) et l'habitat.

a) Les personnes âgées

BP 2015	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	141 323 524	3 870 123
Masse salariale	9 714 500	s.o
Recettes	41 982 400	576 378

L'APA à domicile

L'APA à domicile, qui a connu une phase de croissance très dynamique jusqu'en 2005 au niveau national, continue de progresser de façon significativement plus lente. Cette tendance à la décélération est plus nette dans le Val-de-Marne depuis 2010. Ainsi en 2014, l'évolution du nombre de bénéficiaires (12 037) est de + 1,8 % par rapport à 2013. Dans le même temps, le coût net moyen du plan d'aide est en baisse de 2,4 % à 367 € en 2014.
Dans ce contexte, les crédits sont proposés en 2015 pour un montant de 42,5 M€, en diminution de près de 4 % par rapport au BP 2014 mais en hausse de près de 2 % par rapport au réalisé 2014.

L'APA en établissement

Le nombre de bénéficiaires est en augmentation constante depuis plusieurs années (6 323 en projection 2014), avec une augmentation de 4 % des nouveaux bénéficiaires par rapport à 2013.
Compte tenu de cette dynamique, le budget 2015 est proposé pour un montant de 31 M€, en hausse de 4 % par rapport à 2013.

Services à domicile pour les personnes âgées (aide sociale)

Les personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale peuvent bénéficier d'une aide-ménagère à domicile. Ce dispositif décroit progressivement. Pour 2015, le budget est proposé en diminution de plus de 6 % pour un montant total de 10,1 M€.

Hébergement des personnes âgées (aide sociale)

43 M€ sont prévus au BP 2015 pour l'hébergement des personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale, en diminution de 2,8 % par rapport au BP 2014. Cette variation des dépenses est directement liée à la mise en place du paiement différentiel avec l'APHP et en cours d'extension à d'autres établissements, mode de gestion consistant à ne payer que la différence entre les frais de séjour et la participation du bénéficiaire et qui sera amené à se généraliser les prochaines années. Dans le même temps, les recettes issues de la récupération sur les ressources des bénéficiaires, de récupération de l'obligation alimentaire et de recours sur succession pour les bénéficiaires admis à l'aide sociale diminuent de 9,7 % et sont prévues à hauteur de 21,4 M€
Les modes d'hébergement sont de plusieurs natures :

Types d'hébergement PA	Nombre de bénéficiaires payés en 2014
EHPAD (Val de Marne et Hors Val de Marne	1 697
Unités de soins de longue durée	450
Logements - foyers	94

Le Département soutient également les EHPAD en allouant des subventions en investissement et des prêts pour permettre de limiter l'impact des frais financiers sur les prix de journée, qui auraient été induits par le recours à l'emprunt de ces structures. Pour 2015, le volume total de ces subventions est programmé à hauteur de 3,3 M€ tandis que les prêts représentent un volume budgétaire en dépenses de 576 379 € neutralisé par les recettes de remboursement des prêts précédemment accordés.

La coordination gérontologique

Le BP 2015 prévoit 1,1 M€ de dépenses de fonctionnement pour les subventions aux centres locaux d'information et de coordination (CLIC) installées sur 6 des 8 secteurs gérontologiques du Val-de-Marne. Ce montant est stable par rapport à 2014.

b) Les personnes en situation de handicap

BP 2015	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	142 938 228	1 706 255
Masse salariale	4 377 000	s.o
Recettes	28 953 555	60 000

La prestation de compensation du handicap (PCH) est une prestation accordée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) au regard d'une évaluation des besoins de la personne. Cette allocation a remplacé en 2006 l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP), les deux dispositifs coexistant le temps de l'extinction des droits des bénéficiaires de la plus ancienne allocation.

En 2015, les crédits en dépenses, proposés à hauteur de 38,7 M€, sont en augmentation de 3,3 % par rapport au BP 2014, en raison de la diminution évaluée à 6,6 % de l'ACTP d'un montant de 13,1 M€ et de la progression de la PCH de 9,2 % d'un montant de 25,6 M€.

Services à domicile pour les personnes handicapées

Ces services à domicile regroupent les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) qui bénéficient à 516 personnes à l'été 2014, permettant de favoriser l'autonomie et éviter l'entrée en établissement. En 2015, le budget s'élèvera à 7,5 M€.
L'aide-ménagère s'inscrit également dans les services à domicile et concerne 607 bénéficiaires, à l'été 2014, indicateur en augmentation. En 2015, le budget dédié à cette action s'établira à 1,76 M€.

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

En 2015, le Département versera une subvention de 2,9 M€ à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), montant identique au BP 2014 Cette subvention permet à la MDPH de financer les rémunérations des 92 agents départementaux mis à disposition, ainsi que les moyens logistiques. La pérennité de l'équilibre du budget de la MDPH n'est pas assuré, l'État ayant jusqu'à présent refusé de revaloriser sa contribution à hauteur de celle du département.

Hébergement des personnes handicapées

L'offre d'hébergement est multiple et représente 86,8 M€ au BP 2015, en diminution de 1,6 % par rapport au BP 2014, mais en hausse de 1,9 % par rapport au réalisé 2014. Dans le cadre du schéma départemental personnes handicapées, 80 places d'hébergement supplémentaires ouvriront en 2015.
Des recettes sont prévues pour un montant de 10,6 M€, montant stable par rapport à 2014, et proviennent principalement de la récupération des ressources des bénéficiaires admis à l'aide sociale.

3.1.3. Protection de l'enfance et de la jeunesse

BP 2015	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	122 347 586	5 938 736
Masse salariale	48 494 640	s.o
Recettes	3 949 450	835 690

Les dépenses consacrées aux politiques de prévention et de protection de l'enfance s'élèvent à 122,3 M€ au BP 2014, en progression de 4,7 % par rapport au BP 2014 pour tenir compte de la très forte évolution de l'activité concernant les hébergements et les actions éducatives, le développement de la prévention spécialisée et l'évolution des publics accueillis.
Le budget des actions éducatives en milieu ouvert, des accueils de jour, de la maison de l'Adolescence et des points d'accueil et d'écoute représente 7,9 M€, montant stable par rapport au BP 2014. Pour mémoire, le BP 2014 avait progressé de 8,2 % sous l'effet de la progression des prix de journée, de l'augmentation d'activité et de l'évolution de l'accueil de jour conformément au souhait du législateur. La prévention prend également la forme d'accompagnement des familles sous forme d'aides financières et secours d'urgence d'intervention de techniciennes en intervention sociale et familiale (TISF), pour un montant total de 7,6 M€.

Les actions relatives au soutien à l'autonomie et à l'insertion socio-professionnelle des jeunes sont estimées à 8,2 M€ au BP 2015, contre 2,2 M€ au BP 2014. Cette évolution correspond au développement de dispositifs mieux adaptés au profil des publics accueillis (foyers de jeunes travailleurs, ouverture de structures spécialisées pour les mineurs isolés étrangers, autonomisation par le logement avec les projets Aurore, Habitat éducatif et avec l'agence immobilière à vocation sociale, partenariat avec l'association France Terre d'Asile...). Elle permet également de limiter l'évolution des dépenses d'hébergement dans les structures

associatives (66,4 M€) malgré l'évolution prévisionnelle des prix de journée. Les frais complémentaires à ces accueils (2,5 M€) continuent de progresser à un rythme dynamique. Les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance peuvent également être hébergés dans l'un des 5 foyers départementaux de l'enfance (2,2 M€ hors masse salariale) ou en accueil familial départemental (13,6 M€) au sein des familles recrutées par le Département.

Le développement de la prévention spécialisée (11 M€) a débuté en 2012 et se poursuivra en 2015 en intégrant la pérennisation annuelle des postes créés depuis 2012.
En 2015, le dispositif d'évaluation des mineurs étrangers isolés est adopté nationalement et sa mise en œuvre est confiée aux départements. Dans ce cadre, le département procédera à la mise à l'abri, le couvert, l'évaluation et l'accompagnement des jeunes et agira en partenariat avec des associations spécialisées (France Terre d'Asile et la Croix Rouge) et le Parquet. Le coût global du dispositif est évalué à 2 M€ compensé par une recette de 2 M€.

3.1.4. Prévention médico-sociale

BP 2015	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	11 856 385	3 030 695
Masse salariale	34 482 000	s.o
Recettes	6 282 500	50 000

Le montant du budget consacré à la prévention médico-sociale s'élève à 11,9M€ en fonctionnement, En augmentation de 1 % par rapport au BP 2014. Ces dépenses sont couvertes pour partie par des recettes, qui s'élèvent à 6,3 M€, en diminution de 10,8 % par rapport au BP 2014, liée au changement dans les modalités de financement par la CPAM. En investissement, les dépenses sont prévues pour un montant de 3,1 M€
Les dépenses liées à la prévention médico-sociale couvrent différentes activités :

- Protection maternelle et infantile et activités de planification et d'éducation familiale avec les actions de prévention autour de la périnatalité, les activités médico-sociales à domicile, les consultations maternelles, infantiles et de planification familiale dans les 55 centres de PMI départementaux et les 31 centres conventionnés, la généralisation des visites de dépistage des 3-4 ans en maternelle ainsi que participation aux dépenses de fonctionnement des 4 CAMSP – Centres d'action médico-social précoce – val de marnais à hauteur de 20 % du budget alloué fixé par l'État. Ces actions représentent en 2015 un budget de 10,3 M€, montant identique au BP 2014. Pour mémoire le BP 2014 était en diminution de 6,3 % suite au déconventionnement avec les centres hospitaliers de Créteil et de Saint Maurice pour financer la généralisation du bilan de santé en écoles maternelles.

- Le programme prévention et promotion de la santé en direction des jeunes enfants et adolescents et collégiens avec l'ensemble des activités de prévention : interventions des équipes des CPEF dans les collèges, dispositif « Je, tu, il », Bus Prévention Santé, santé nutritionnelle et hygiène de vie, prise en charge des adolescents en surpoids et prévention bucco-dentaire, pour un montant de 325 K€ en dépenses de fonctionnement.

- Les actions de formation en direction des métiers de la petite enfance et actions de formation des assistantes maternelles, soit un montant de dépenses de fonctionnement de 222 K€.

3.2. Les crèches

BP 2015	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 429 549	6 787 335
Masse salariale	67 771 150	s.o
Recettes	39 140 000	0

Malgré les nouvelles charges inhérentes à la montée en charge constante de l'activité depuis 2011 (Nombre d'inscrits moyen mensuel au 1er semestre 2014 = 4 464 pour un objectif réaffirmé en 2013 de 4 500 enfants), le budget de fonctionnement dédié aux crèches est maitrisé à 4,4 M€ auxquels s'ajoutent une masse salariale de 67,8 M€ pour les 1867 postes. Il permettra également de maintenir une qualité de service dans le respect de la « charte départementale pour l'accueil du jeune enfant ».

L'augmentation du taux d'inscription dans les crèches permet également de percevoir plus de recettes pour un montant de 39 M€, tant au titre de la PSU de la CAF que des participations des familles. Outre l'augmentation d'activité, les recettes de PSU intègrent depuis 2012 l'accord de la CAF pour l'application du taux modulé, correspondant mieux à l'activité effective. Les participations familiales, quant à elles, sont prévues de telle façon à tenir compte de la révision du mode de tarification appliquée à l'automne 2013 et qui consiste, après concertation avec les familles, à ajuster la facturation à la prise de congés réelle des parents des enfants accueillis dans les crèches départementales.

Le programme de subventionnement en investissement des Plans Crèches est estimé pour une enveloppe de 1 045 160 € pour soutenir et accompagner les villes lors de création de nouvelles structures d'accueil petite enfance.

Les restructurations des 76 crèches départementales et de leurs espaces extérieurs représente un volume de crédits de 6,7 M€ en investissement.

3.3. L'éducation et les collèges

BP 2015	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	33 972 310	73 450 466
Masse salariale	34 966 000	s.o
Recettes	3 254 990	8 261 912

Le budget de la politique relative à l'éducation et aux collèges s'élèvent à 34 M€ en fonctionnement en augmentation de 0,2 % par rapport au BP 2014, auxquels il faut ajouter les 35 M€ de dépenses de personnel correspondant aux 942 postes. En investissement, les crédits de paiement inscrits au BP 2015 s'élèvent à 85,2 M€, en augmentation de 25,6 % par rapport au BP 2014. Les recettes d'investissement sont principalement constituées de la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC), 6,7 M€ et de subventions d'investissement.

Les propositions budgétaires devront répondre à la montée des effectifs qui se confirme pour l'année 2014/2015, la mise en œuvre de la loi sur la refondation pour l'école dans le domaine de l'éducation prioritaire avec le déploiement en année pleine de la maintenance des équipements TICE (Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) des collèges (déploiement de la Wifi et du très haut débit), l'ouverture d'un nouveau collège (Ivry confluence), d'une cuisine satellite (extension collège Romain Rolland - Ivry), Rénovation

et travaux aux collèges Gustave-Monod à Vitry; Liberté à Chevilly-Larue et Jules-Vallès à Choisy.

Le projet éducatif départemental représente un budget de 570 k€ pour mettre en œuvre diverses actions éducatives selon les axes prioritaires définis par cette assemblée : promouvoir la citoyenneté des jeunes, bien vivre le temps de l'adolescence et renforcer les liens entre les familles, les territoires et les collèges.

La participation du Département aux dépenses de fonctionnement des 104 collèges publics et des 23 collèges privés représente 21,9 M€.

L'aide à la demi-pension représente un budget de 2,84 M€ au bénéfice de près de 14 000 demi-pensionnaires dont les familles perçoivent des ressources en deçà d'un plafond.

L'action en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche représente un montant total de 134 k€ en fonctionnement, consacré aux subventions à l'UPEC, au CNRS, aux autres organismes et associations étudiantes et au prix de l'université.

En investissement, Ordival représente 7,7 M€ en 2015, cette opération s'accompagne également de dépenses de fonctionnement permettant de mettre en œuvre la campagne de distribution des ordinateurs pour un montant total de 0,9 M €, hors frais de personnel.

L'entretien des 104 collèges départementaux et de leurs espaces extérieurs représente un volume de crédits de paiement de 5,1 M€ en fonctionnement.

3.4. Réseaux, infrastructures et transports

3.4.1. Voirie et transports

BP 2015	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	44 643 378	82 869 005
Masse salariale	12 794 000	s.o
Recettes	2 556 890	27 612 600

Le budget de la politique relative à la voirie et aux transports s'élève à 44,6 M€ en fonctionnement en augmentation de 1,1 % par rapport au BP 2014 compte tenu de l'augmentation de la contribution au syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) de 1 % pour s'élever à 37,8 M€, cette maitrise étant assurée par la rationalisation des moyens mis en œuvre pour l'entretien de la voirie. A ces dépenses de fonctionnement ; il faut ajouter les 12,8 M€ de dépenses de personnel. En investissement, les crédits de paiement inscrits au BP 2015 s'élèvent à 82,8 M€.

3.4.2. Eau et assainissement

BP 2015	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	17 748 043	24 188 850
Masse salariale	575 000	s.o
Recettes	0	3 950 000

Le budget de la politique relative à l'eau et à l'assainissement fait principalement l'objet du budget annexe d'assainissement. Néanmoins, certaines actions sont inscrites au budget général pour un montant en dépenses de fonctionnement de 17,7 M€ et en dépenses d'investissement de 24,2 M€, en augmentation de +13,3 M€ par rapport à 2014 (dont 12 M€ de participation aux opérations d'investissement du budget annexe d'assainissement), financées pour partie à près de 4 M€.

Ce budget concerne :

- La lutte contre les crues et l'aménagement des berges, qui se concrétise en fonctionnement par le versement de participations de 2,2 M€ aux charges de fonctionnement de l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs et à celles du syndicat mixte d'études et de programmation de la vallée de la Bièvre. Des crédits sont également prévus (795 K€) pour l'entretien des perrés. En investissement, des crédits sont prévus à hauteur de 10,0 M€ pour 5 opérations prévues au PPI, au titre desquelles, la réouverture de la Bièvre à l'Haÿ-les-Roses commencée en 2014 (CP : 6,9 M€), le programme de défense contre les crues (CP : 1,5 M€), la prévention contre les inondations avec une intervention sur la vanne secteur à Joinville-le-Pont subventionnée à 50 % au titre du fonds Barnier. (CP : 0,7 M€), les études sur la dangerosité des murettes de protection ;

- La participation du budget général au budget annexe d'assainissement au titre des eaux pluviales est de 14,8 M€ en fonctionnement et 15 M€ en investissement, puisque la redevance d'assainissement n'est prévue par la réglementation que pour le financement des eaux usées.

3.5. Le logement et l'habitat

BP 2015	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	8 776 441	26 450 428
Masse salariale	0	s.o
Recettes	1 970 000	900 000

Le budget dédié au logement et à l'habitat est sous-tendu par la volonté d'une prise en compte des besoins de construction de logements sociaux, tout en accordant une place essentielle au maintien de la qualité et à l'entretien du patrimoine existant.
Ce budget est en légère augmentation de 0,6 % par rapport à 2014 en fonctionnement pour tenir compte du maintien de l'accompagnement social lié au logement (ASLL) (7,8 M€ soit + 0,2 %) dans un contexte de crise du logement et de raréfaction de l'offre et permettre ainsi aux associations œuvrant dans ce domaine de faciliter l'accès au logement des plus démunis. En fonctionnement, sont également prévus des crédits pour le soutien aux associations (285 K€), le plan d'action pour l'habitat (crédits d'études et partenariats avec le PACT du Val-de-Marne pour l'animation de l'agence immobilière à vocation sociale) et le soutien au fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage (56 K€).

En investissement, le Conseil général affirme sa volonté de peser sur l'offre de logement social de qualité, avec un budget de 26,5 M€ consacré principalement aux opérations ANRU, aux créations de logements neufs, et à l'entretien qualitatif du patrimoine existant, notamment au travers de la convention avec Valophis.
1,5 M€ sont inscrits au BP 2015 pour les aides en annuités aux opérateurs de logement social, dispositif en voie d'extinction.

3.6. Aménagement et environnement

BP 2015	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	13 511 199	31 189 258
Masse salariale	13 118 600	s.o
Recettes	11 459 980	6 275 645

3.6.1. Aménagement du territoire

BP 2015	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5 622 500	13 940 058
Recettes	11 000 000	3 065 645

En fonctionnement, les actions relatives à l'aménagement du territoire représentent 5,7 M€ en 2015 en fonctionnement. Elles consistent en la réalisation d'études, au soutien apporté aux associations de développement territorial conduisant des projets qui participent aux dynamiques val-de-marnaises, en la production et la coordination de l'information géographique.

Au titre de la politique d'aménagement du territoire, la promotion touristique représente 1 M€ et consiste au versement d'une subvention de fonctionnement au comité départemental du tourisme et au pôle des boucles de la Marne.

Afin de favoriser une politique foncière permettant le portage de terrains par les villes, le Département bonifie les intérêts d'emprunts relatifs à ces opérations à hauteur de 50 %, ce qui devrait représenter 0,7 M€ en 2015 soit une baisse de -12,5 % par rapport au BP 2014, et verse une subvention de fonctionnement de 50 000 € au syndicat d'action foncière. Le syndicat se situant dans la phase ultime de cessions de terrains des portages fonciers, la subvention de fonctionnement a été ramenée de 300 000 € en 2014 à 50 000 € en 2015.

Proj'Aide encourage le bénévolat, accompagne les associations locales en proposant des formations à destination des bénévoles, oriente les associations sur des consultations d'experts et assure l'organisation de manifestations départementales.

En fonctionnement 300 k€ sont prévus pour soutenir les initiatives locales par le versement de subventions aux associations dans le cadre du soutien aux initiatives de proximité générant un financement de plus de 200 associations val-de-marnaises qui interviennent au plus près des quartiers. En investissement, le programme d'aide aux équipements de proximité est inscrit au PPI à hauteur de 1,8 M€.

Le Département participe activement depuis 2007 à l'opération d'intérêt national Orly Rungis Seine Amont et a pris à ce titre un engagement de 50 M€, qui prend notamment la forme d'un versement annuel à l'établissement public d'aménagement chargé de cette opération d'une participation de 0,9 M€ en fonctionnement pour alimenter les crédits d'ingénierie de la structure.

La participation au CAUE qui correspond à la recette prévisionnelle 2015 et au solde de l'exécution estimée de l'exercice 2014 s'élève à 1,9 M€.

3.6.2. Environnement

BP 2015	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	7 838 699	10 999 200
Recettes	459 980	1 060 000

a) Espaces verts

BP 2015	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 759 417	8 273 200
Recettes	84 100	1 060 000

Un budget de 4 M€ est prévu en fonctionnement pour l'entretien et la gestion des parcs départementaux afin de permettre la location et la réparation des matériels. Sont prévues en particulier la participation aux villes d'Arcueil et de Gentilly pour la valorisation de l'accueil et le nettoyage du parc du Coteau et la participation pour la rétrocession du parc Raspail à Cachan.

L'accueil et l'animation dans les parcs représentent un budget de 192 000 €, constant par rapport à 2014 étant entendu que des synergies sont recherchées avec les villes, dans la continuité des actions déjà entreprises.

Il est prévu, au titre de la politique en direction des espaces naturels sensibles, pour laquelle est perçue la taxe d'aménagement, un budget de 282 300 € en fonctionnement pour accompagner les actions des villes pour la préservation et la valorisation de ces espaces. En investissement, sont prévues des opérations pluriannuelles consistant en la réouverture de la Bièvre à Arcueil et Gentilly et en l'aménagement des berges, la protection et la valorisation du site départemental Pierre Fitte à Villeneuve le Roi.

En investissement, dans le cadre de la mise en œuvre du plan vert 2006-2016 qui prévoit la mise en œuvre d'une politique de création, de développement et de valorisation des parcs départementaux et des espaces naturels, il est prévu un budget de 7,68 M€. 9 opérations sont programmées notamment des subventions aux collectivités. 3,9 M€ sont inscrits en investissement pour la coulée verte Val de Bièvre Lilas et la Tégéval et 257 780 € en dépenses de fonctionnement pour le syndicat mixte d'études et de réalisation (SMER).

b) Environnement et développement durable

BP 2015	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 079 282	2 726 000
Recettes	375 880	0

Le budget 2015 dédié à l'environnement prévoit de 3,1 M€ de dépenses de fonctionnement principalement sous forme de subventions ou de crédits d'études, en augmentation de 6,7 % par rapport au budget 2014. En investissement, les dépenses sont prévues pour un montant de 2,8 M€.

Ces dépenses sont destinées :

- aux actions relatives à la lutte et la protection contre les nuisances sonores (études pour les protections phoniques du RER A et du RER B et premières phases de travaux pour l'amélioration phonique de la liaison TGV Massy-Valenton), pour un montant en investissement de 489 k€
- aux études et aides en faveur de la protection de l'environnement pour un montant de 260 k€ en fonctionnement (surveillance des sols et de l'air des bâtiments départementaux, plan départemental de prévention et de gestion des déchets, plan de prévention du bruit dans l'environnement)
- aux études et aides en faveur du milieu aquatique (Plan bleu) pour un montant de 321 k€ en fonctionnement
- au festival de l'Oh ! pour lequel un budget de 1,6 M€ en fonctionnement

3.6.3. Aménagement numérique

BP 2015	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	50 000	6 250 000
Recettes	0	2 150 000

Le SDTAN, adopté en 2011, entre dans une nouvelle phase opérationnelle. Après la modernisation du réseau câblé, qui couvre plus de la moitié de la population, réalisée en 2013-2014 avec l'aide du Département, se met place la délégation de service public (DSP) Valofibre qui raccordera les habitants du Plateau briard, ainsi que tous les lycées, collèges et autres sites départementaux. Les travaux ont démarré, les premiers raccordements d'habitants seront effectués fin 2015 et les premiers raccordements des collèges au premier semestre 2015.

3.7. Développement économique

BP 2015	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	6 584 249	1 349 700
Masse salariale	1 341 000	s.o
Recettes	91 329	0

Le montant global des crédits de fonctionnement alloués en 2015 s'élève à 6,6 M€.
Une enveloppe de 1,2 M€ est consacrée aux initiatives en faveur de l'emploi qui traduit l'engagement du département en faveur du rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi et l'amélioration des conditions de travail.

L'animation et la structuration des filières stratégiques et secteurs d'intérêt départemental sont financés à hauteur de 1 M€.

Environ 0,9 M€ sont dédiés au développement des entreprises et plus particulièrement le soutien aux opérateurs et leur mise en réseau qui répond à l'enjeu premier de faciliter le parcours des entreprises dans leur projet de développement, de la création à la transmission.

Une enveloppe de 2,4 M€ est consacrée à l'animation, la promotion et l'observation. Elle comprend en particulier le soutien à l'agence de développement.

3.8. Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

BP 2015	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	42 606 406	9 871 542
Masse salariale	13 888 000	s.o
Recettes	4 271 596	213 830

3.8.1. La culture et le patrimoine

BP 2015	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	13 654 406	4 726 435
Recettes	1 074 056	213 830

La politique culturelle départementale développera des actions multi-partenariales pour favoriser l'accès de la culture et des arts à tous les publics, avec un objectif particulier concernant le soutien aux acteurs artistiques et culturels pour les inscrire durablement sur le territoire du département (relogement de 3 associations musicales présentes sur le domaine de Chérioux, aides à 12 associations confrontées à des difficultés financières, etc.) (2,0 M€).

Le budget dédié à la politique culturelle et au patrimoine s'élèvera à 13,7 M€ en 2015, en stabilité par rapport au budget primitif 2014 (-0,4 %).
Le soutien apporté par le Conseil général à des équipements majeurs caractérisés par leur rayonnement au niveau départemental (MAC de Créteil, CDC/Briqueterie, etc.) s'élève à 2,5 M€.

La maison du Conte, qui constitue l'une des cinq structures les plus importantes et les plus originales de l'art du conte au niveau national bénéficie d'une subvention d'investissement de 0,5 M€ afin de soutenir et de consolider son projet de développement et de réaménagement de ces espaces d'accueil.

L'accompagnement aux initiatives des villes dans le domaine culturel représente 0,9 M€.

Le MACVAL présente un budget constant en fonctionnement et en investissement par rapport à 2014. Avec 3,3 M€ de fonctionnement dont 1,8 M€ pour l'entretien, la maintenance et la sécurité du bâtiment. La programmation de l'année 2015 intègre le passage à deux expositions temporaires par an décidé en 2014 mais aussi les évènements et projets liés à la célébration des 10 ans du musée à l'automne. Les crédits d'investissement, qui correspondent en majeure partie aux acquisitions d'œuvres (430 000 €), sont prévus pour un montant identique à 2014 à savoir 670 000 €.

3.8.2. Sport

BP 2015	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	9 505 445	4 073 707
Recettes	0	0

Le budget dédié à la politique en faveur des sports est inscrit pour un montant de 9,5 M€ en fonctionnement et de 4,1 M€ en investissement, en diminution de 2,0 % en fonctionnement et en augmentation de 85 % en investissement soit +1,9 M€.

Les dépenses liées aux parcs des sports s'élèvent à 3,7 M€ en fonctionnement et 1,3 M€ en investissement, les crédits sont inscrits et prennent en compte le budget consacré aux jeux du Val-de-Marne. L'enveloppe consacrée au sport de haut niveau est maintenue au niveau du BP 2014 soit 2,2 M€, le soutien au sport de masse à hauteur de 2,6 M€ marque un léger repli (-40 k€) afin de financer en partie l'action en direction de la jeunesse : « goutez l'été ».

L'aide aux communes qui construisent ou réhabilitent un équipement sportif en contrepartie de sa mise à disposition aux collèges implantés sur son territoire représente 800 000 € en 2014, montant stable par rapport au budget 2014.
En investissement, est inscrit la première tranche de 2 M€ de la participation à la réalisation de la Maison du Handball de Créteil.

3.8.3. Jeunesse et loisirs

BP 2015	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	19 446 555	1 071 400
Recettes	3 197 540	0

a) La jeunesse

La politique en faveur de la jeunesse représente un budget en fonctionnement de 16 M€ en 2015. La principale mesure (13,4 M€) concerne la carte Imagin'R et le transport scolaire.

b) Les loisirs

Afin de promouvoir les loisirs et les vacances pour tous, le Département possède deux villages vacances « Guébriant » et « Jean Franco » pour lesquels le BP 2015 prévoit 3,4 M€ en dépenses de fonctionnement et 3,2 M€ en recettes de fonctionnement ainsi que 0,2 k€ de dépenses d'investissement.
L'activité des villages vacances suppose également, outre les postes permanents, une enveloppe d'emplois saisonniers pour un montant globale de de 3,4 M€.

3.9. Sécurité

BP 2015	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	31 981 000	2 604 200
Masse salariale	687 000	s.o
Recettes	1 188 670	0

En tant que Département francilien de petite couronne, le Val-de-Marne participe aux dépenses de la brigade des sapeurs-pompiers de la Ville de Paris dont le budget est préparé par la Préfecture de police pour un montant de 29,0 M€ en fonctionnement, en augmentation de 0,9 % et 270 k€ par rapport à 2014, et de 2,5 M€ en investissement, en diminution de -7,4 % par rapport à 2014. Les contributions obligatoires de fonctionnement au titre de l'exerce 2015 pour le service des objets trouvés, l'Institut médico-légal de Paris, les laboratoires centraux de la préfecture et des services vétérinaires représentent 2,4 M€. La participation au titre des interventions de l'Inspection générale des carrières sur le territoire du Val-de-Marne s'élève à 0,5 M€. Les travaux dans les gendarmeries sont estimés à 104 000 €.

3.10. Coopération décentralisée

BP 2015	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 250 500	0
Masse salariale	0	s.o
Recettes	1 274 675	771 162

Les actions de coopération décentralisées représentent un budget en crédits de paiement de 1,2 M€ en fonctionnement et prennent principalement la forme de participations et de subventions.

3.11. Services généraux

BP 2015	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	106 436 688	56 153 613
Masse salariale	92 072 842	s.o
Recettes	1 259 477 921	206 436 109

Les services généraux représentent une multiplicité d'actions en support à la mise en œuvre et à la construction du service public départemental, et à l'exercice de la démocratie départementale. Ils représentent globalement un budget de 106,4 M€ en fonctionnement et 56,2 M€ en investissement, couvrant des champs très différents dont les principaux sont :

— la construction, l'entretien et la gestion des bâtiments départementaux représentent en investissement 3,8 M€ et en fonctionnement 10,2 M€, principalement au titre des fluides. Malgré les évolutions tarifaires, une gestion rationnelle des bâtiments ainsi qu'une forte attention portée à la réalisation d'économie d'énergie permettent de contenir l'augmentation à 0,7 %. Une recette de 0,64 M€ en fonctionnement et de 0,2 M€ en investissement sont attendues de l'État pour sa participation aux dépenses communes relatives à l'Hôtel du Département,

— le budget de fonctionnement dédié aux affaires juridiques est de 10,4 M€, essentiellement au titre des loyers et charges,

— le budget relatif à la gestion et à l'équipement du parc automobile est estimé à 1,8 M€. En investissement, le renouvellement des matériels nécessite un budget de 1,1 M€,

— l'exploitation et la maintenance du système d'information mais également la téléphonie et les réseaux représentent un budget de 6,5 M€ en fonctionnement et 8,7 M€ en investissement,

— 3 M€ en fonctionnement pour le nettoyage des locaux,

— 1,4 M€ en fonctionnement pour la gestion du courrier,

— 4 M€ pour la logistique,

— la politique départementale du personnel prévoit des actions sociales et de loisirs, notamment les vacances pour les enfants du personnel, les cadeaux de Noël ; elle représente un budget de fonctionnement maîtrisé de 1,8 M€ et des recettes de 0,4 M€,

— les dépenses de communication s'élèvent à 3,7 M€ en fonctionnement et à 10 000 € en investissement,

— dans les services généraux, sont également intégrés en fonctionnement les péréquations pour un montant de 26,7 M€, les contributions au budget annexe du laboratoire des eaux et de la restauration pour un montant de 7,9 M€, ainsi que les frais financiers pour un montant de 19,9 M€,

— le remboursement du capital de la dette pour un montant de 40,8 M€,

— les recettes et compensations fiscales, hors taxe d'aménagement, correspondent à 1 254 M€,

— les recettes d'investissement intégrées aux services généraux correspondent principalement au FCTVA (23,8 M€), au produit des cessions (23,1 M€) ainsi qu'à l'emprunt (159,2 M€).

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Le Président du Conseil général,

Rapport présenté par :
M. SAVOLDELLI
Vice-Président du Conseil général

Christian PAVIER

Annexe I *Évolution des dépenses de fonctionnement par fonction*

Annexe 1 - Évolution des dépenses de fonctionnement par fonction

Fonc. S/fonc	Libellé	BP 2014	Propos BP 2015	% struc. BP 2015	Évolution BP/BP	
					En volume	En %
0	Services généraux	196 771 744	199 128 865	14,9%	+2 357 121	+1,2%
01	Opérations non ventilables	49 753 213	50 328 913	3,8%	+575 700	+1,2%
02	Administration générale	145 763 031	147 549 452	11,0%	+1 786 421	+1,2%
04	Coopération décentralisée	1 255 500	1 250 500	0,1%	-5 000	-0,4%
1	Sécurité	32 433 600	32 668 000	2,4%	+234 400	+0,7%
10	Services communs	638 600	687 000	0,1%	+48 400	+7,6%
11	Gendarmerie, police, sécurité, justice	46 500	46 500	0,0%	-	-
12	Incendie et secours	28 702 500	28 972 500	2,2%	+270 000	+0,9%
18	Autres interventions protection personnes et biens	3 046 000	2 962 000	0,2%	-84 000	-2,8%
2	Enseignement	69 539 724	68 938 310	5,1%	-601 414	-0,9%
20	Services communs	3 298 900	3 256 693	0,2%	-42 207	-1,3%
21	Enseignement du premier degré	55 807	55 807	0,0%	-	-
22	Enseignement du second degré	65 367 723	64 832 055	4,8%	-535 668	-0,8%
23	Enseignement supérieur	129 000	134 000	0,0%	+5 000	+3,9%
28	Autres services périscolaires et annexes	688 294	659 755	0,0%	-28 539	-4,1%
3	Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	43 407 575	43 049 406	3,2%	-358 169	-0,8%
30	Services communs	14 129 110	13 951 010	1,0%	-178 100	-1,3%
31	Culture	13 709 925	13 654 406	1,0%	-55 519	-0,4%
32	Sports	9 698 445	9 505 445	0,7%	-193 000	-2,0%
33	Jeunesse	5 870 095	5 938 545	0,4%	+68 450	+1,2%
4	Prévention médico-sociale	46 934 149	46 338 385	3,5%	-595 764	-1,3%
40	Services communs	89 000	89 000	0,0%	-	-
41	PMI et planification familiale	46 491 836	45 878 452	3,4%	-613 384	-1,3%
42	Prévention et éducation pour la santé	347 923	366 423	0,0%	+18 500	+5,3%
48	Autres actions	5 390	4 510	0,0%	-880	-16,3%
5	Action sociale	787 335 972	817 022 537	61,0%	+29 686 565	+3,8%
50	Services communs	67 674 150	69 131 060	5,2%	+1 456 910	+2,2%
51	Famille et Enfance	167 997 153	175 271 775	13,1%	+7 274 622	+4,3%
52	Personnes handicapées	147 329 380	147 315 228	11,0%	-14 152	-0,0%
53	Personnes âgées	76 073 217	75 097 256	5,6%	-975 961	-1,3%
54	Revenu minimum d'insertion	565 000	110 000	0,0%	-455 000	-80,5%
55	Personnes dépendantes	76 382 994	75 940 768	5,7%	-442 226	-0,6%
56	Revenu de solidarité active	212 820 920	234 595 550	17,5%	+21 774 630	+10,2%
58	Autres interventions sociales	38 493 158	39 560 900	3,0%	+1 067 742	+2,8%
6	Réseaux et infrastructures	37 116 017	37 425 763	2,8%	+309 746	+0,8%
60	Services communs	12 850 200	12 840 500	1,0%	-9 700	-0,1%
61	Eaux et assainissement	18 146 873	18 323 043	1,4%	+176 170	+1,0%
62	Routes et voirie	6 118 104	6 261 220	0,5%	+143 116	+2,3%
64	Infrastructures fluviales, maritimes et portuaires	840	1 000	0,0%	+160	+19,0%
7	Aménagement et environnement	33 884 681	33 734 740	2,5%	-149 941	-0,4%
70	Services communs	17 972 122	17 709 222	1,3%	-262 900	-1,5%
71	Aménagement et développement urbain	4 166 000	4 001 000	0,3%	-165 000	-4,0%
72	Logement	8 278 516	8 776 441	0,7%	+497 925	+6,0%
73	Environnement	3 468 043	3 248 077	0,2%	-219 966	-6,3%
8	Transports	51 440 071	51 779 658	3,9%	+339 587	+0,7%
81	Transports scolaires	13 595 000	13 595 000	1,0%	-	-
82	Transports publics de voyageurs	37 845 071	38 184 658	2,8%	+339 587	+0,9%
9	Développement économique	9 927 336	10 227 914	0,8%	+300 578	+3,0%
90	Services communs	1 073 600	1 348 000	0,1%	+274 400	+25,6%
91	Structures animation et développement économique	7 427 619	6 577 249	0,5%	-850 370	-11,4%
92	Agriculture et pêche	1 426 117	1 331 165	0,1%	-94 952	-6,7%
94	Développement touristique	0	971 500	0,1%	+971 500	
	Total des dépenses de fonctionnement par fonction	1 308 790 869	1 340 313 577	100,0%	+31 522 708	+2,4%

Annexe II *Évolution des recettes de fonctionnement par fonction*

Annexe 2 - Évolution des recettes de fonctionnement par fonction

Fonc. S/fonc	Libellé	BP 2014	Propos BP 2015	% struc. BP 2015	Évolution BP/BP	
					En volume	En %
0	Services généraux	1 231 221 002	1 260 752 596	88,9%	+29 531 594	+2,4%
01	Opérations non ventilables	1 224 706 570	1 254 514 094	88,5%	29 807 524	+2,4%
02	Administration générale	5 242 406	4 963 827	0,4%	-278 579	-5,3%
04	Coopération décentralisée	1 272 026	1 274 675	0,1%	2 649	+0,2%
1	Sécurité	1 161 353	1 188 670	0,1%	27 317	+2,4%
10	Services communs	750 000	750 000	0,1%	0	-
11	Gendarmerie, police, sécurité, justice	411 353	438 670	0,0%	27 317	+6,6%
2	Enseignement	2 978 790	3 234 990	0,2%	256 200	+8,6%
20	Services communs	0	0	0,0%	0	
21	Enseignement du premier degré	295 000	295 000	0,0%	0	-
22	Enseignement du second degré	2 627 500	2 828 700	0,2%	201 200	+7,7%
28	Autres services périscolaires et annexes	56 290	111 290	0,0%	55 000	+97,7%
3	Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	3 758 750	4 271 596	0,3%	512 846	+13,6%
31	Culture	689 620	1 074 056	0,1%	384 436	+55,7%
32	Sports	0	0	0,0%	0	
33	Jeunesse	3 069 130	3 197 540	0,2%	128 410	+4,2%
4	Prévention médico-sociale	7 043 800	6 282 500	0,4%	-761 300	-10,8%
41	PMI et planification familiale	6 901 300	6 205 500	0,4%	-695 800	-10,1%
42	Prévention et éducation pour la santé	142 500	77 000	0,0%	-65 500	-46,0%
5	Action sociale	123 668 243	126 033 505	8,9%	2 365 262	+1,9%
50	Services communs	0	0	0,0%	0	
51	Famille et Enfance	38 737 000	43 089 450	3,0%	4 352 450	+11,2%
52	Personnes handicapées	28 614 816	28 953 555	2,0%	338 739	+1,2%
53	Personnes âgées	25 777 500	23 310 400	1,6%	-2 467 100	-9,6%
54	Revenu minimum d'insertion	100 000	10 000	0,0%	-90 000	-90,0%
55	Personnes dépendantes	18 672 000	18 672 000	1,3%	0	-
56	Revenu de solidarité active	11 530 000	11 770 000	0,8%	240 000	+2,1%
58	Autres interventions sociales	236 927	228 100	0,0%	-8 827	-3,7%
6	Réseaux et infrastructures	2 114 447	2 556 890	0,2%	442 443	+20,9%
61	Eaux et assainissement	0	0	0,0%	0	
62	Routes et voirie	2 114 447	2 556 890	0,2%	442 443	+20,9%
7	Aménagement et environnement	10 766 069	13 429 980	0,9%	2 663 911	+24,7%
70	Services communs	115 082	134 980	0,0%	19 898	+17,3%
71	Aménagement et développement urbain	9 052 090	11 000 000	0,8%	1 947 910	+21,5%
72	Logement	1 263 897	1 970 000	0,1%	706 103	+55,9%
73	Environnement	335 000	325 000	0,0%	-10 000	-3,0%
8	Transports	0	0	0,0%	0	
80	Services communs	0	0	0,0%	0	
81	Transports scolaires	0	0	0,0%	0	
82	Transports publics de voyageurs	0	0	0,0%	0	
88	Autres	0	0	0,0%	0	
9	Développement économique	50 971	91 329	0,0%	40 358	+79,2%
91	Structures d'animation et de développement économique	0	0	0,0%	0	
92	Agriculture et pêche	0	0	0,0%	0	
95	Maintien et dével. des services publics non départ.	0	0	0,0%	0	
	Total des recettes de fonctionnement par fonction	1 382 763 425	1 417 842 056	100,0%	35 078 631	+2,5%

Annexe III *Évolution des dépenses d'investissement par fonction*

Annexe 3 - Évolution des dépenses d'investissement par fonction

Fonc. S/fonc	Libellé	BP 2014	Propos BP 2015	% struc. BP 2015	Évolution BP/BP	
					En volume	En %
0	Services généraux	278 247 271	275 519 662	49,7%	-2 727 609	-1,0%
01	Opérations non ventilables	263 071 426	260 546 984	47,0%	-2 524 442	-1,0%
02	Administration générale	15 175 845	14 972 678	2,7%	-203 167	-1,3%
04	Coopération décentralisée	0	0	0,0%	-	
1	Sécurité	2 832 000	2 604 200	0,5%	-227 800	-8,0%
10	Services communs	0	0	0,0%	-	
11	Gendarmerie, police, sécurité, justice	132 000	104 000	0,0%	-28 000	-21,2%
12	Incendie et secours	2 700 000	2 500 200	0,5%	-199 800	-7,4%
18	Autres interventions protection personnes et biens	0	0	0,0%	-	
2	Enseignement	67 779 555	73 450 466	13,2%	+5 670 911	+8,4%
20	Services communs	0	0	0,0%	-	
21	Enseignement du premier degré	0	0	0,0%	-	
22	Enseignement du second degré	66 238 472	70 955 207	12,8%	+4 716 735	+7,1%
23	Enseignement supérieur	1 325 000	2 375 000	0,4%	+1 050 000	+79,2%
28	Autres services périscolaires et annexes	216 083	120 259	0,0%	-95 824	-44,3%
3	Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	5 961 920	9 871 542	1,8%	+3 909 622	+65,6%
30	Services communs	0	0	0,0%	-	
31	Culture	2 986 303	4 726 435	0,9%	+1 740 132	+58,3%
32	Sports	2 199 667	4 073 707	0,7%	+1 874 040	+85,2%
33	Jeunesse	775 950	1 071 400	0,2%	+295 450	+38,1%
4	Prévention médico-sociale	2 345 595	3 030 695	0,5%	+685 100	+29,2%
40	Services communs	0	0	0,0%	-	
41	PMI et planification familiale	2 345 595	3 030 695	0,5%	+685 100	+29,2%
42	Prévention et éducation pour la santé	0	0	0,0%	-	
48	Autres actions	0	0	0,0%	-	
5	Action sociale	23 867 662	24 064 049	4,3%	+196 387	+0,8%
50	Services communs	270 000	240 000	0,0%	-30 000	-11,1%
51	Famille et Enfance	15 057 595	12 726 071	2,3%	-2 331 525	-15,5%
52	Personnes handicapées	1 125 454	1 706 255	0,3%	+580 801	+51,6%
53	Personnes âgées	4 466 688	3 870 123	0,7%	-596 565	-13,4%
54	Revenu minimum d'insertion	0	0	0,0%	-	
55	Personnes dépendantes	0	0	0,0%	-	
56	Revenu de solidarité active	600	600	0,0%	-	-
58	Autres interventions sociales	2 947 325	5 521 000	1,0%	+2 573 675	+87,3%
6	Réseaux et infrastructures	100 888 427	106 643 855	19,2%	+5 655 428	+5,6%
60	Services communs	0	0	0,0%	-	
61	Eaux et assainissement	10 882 863	24 188 850	4,4%	+13 305 988	+122,3%
62	Routes et voirie	90 005 565	82 355 005	14,8%	-7 650 560	-8,5%
64	Infrastructures fluviales, maritimes et portuaires	0	0	0,0%	-	
7	Aménagement et environnement	56 937 870	57 639 686	10,4%	+701 815	+1,2%
70	Services communs	9 115 918	10 427 200	1,9%	+1 311 282	+14,4%
71	Aménagement et développement urbain	20 859 750	20 190 058	3,6%	-669 692	-3,2%
72	Logement	26 407 202	26 450 428	4,8%	+43 226	+0,2%
73	Environnement	555 000	572 000	0,1%	+17 000	+3,1%
8	Transports	739 419	514 000	0,1%	-225 419	-30,5%
81	Transports scolaires	0	0	0,0%	-	
82	Transports publics de voyageurs	739 419	514 000	0,1%	-225 419	-30,5%
9	Développement économique	3 223 322	1 482 350	0,3%	-1 740 972	-54,0%
90	Services communs	0	0	0,0%	-	
91	Structures d'animation et de développement économique	3 075 222	1 299 700	0,2%	-1 775 522	-57,7%
92	Agriculture et pêche :	98 100	132 650	0,0%	+34 550	+35,2%
94	Développement touristique	50 000	50 000	0,0%	-	-
	Total des dépenses d'investissement par fonction	542 823 041	554 720 505	100,0%	+11 897 463	+2,2%

Annexe IV *Évolution des recettes d'investissement par fonction*

Annexe 4 - Évolution des recettes d'investissement par fonction

Fonc. S/fonc	Libellé	BP 2014	Propos BP 2015	% struc. BP 2015	Évolution BP/BP	
					En volume	En %
0	Services généraux	419 025 178	426 705 970	89,4%	+7 680 792	+1,8%
01	Opérations non ventilables	418 384 016	425 561 635	89,2%	+7 177 619	+1,7%
02	Administration générale :	370 000	373 173	0,1%	+3 173	+0,9%
04	Coopération décentralisée	271 162	771 162	0,2%	+500 000	+184,4%
1		0	0	0,0%	-	
10	Services communs	0	0	0,0%	-	
11	Gendarmerie, police, sécurité, justice	0	0	0,0%	-	
2	Enseignement	7 111 875	8 261 912	1,7%	+1 150 037	+16,2%
20	Services communs	0	0	0,0%	-	
21	Enseignement du premier degré	0	0	0,0%	-	
22	Enseignement du second degré	7 109 875	8 260 912	1,7%	+1 151 037	+16,2%
28	Autres services périscolaires et annexes	2 000	1 000	0,0%	-1 000	-50,0%
3	Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	150 000	213 830	0,0%	+63 830	+42,6%
31	Culture	150 000	213 830	0,0%	+63 830	+42,6%
32	Sports	0	0	0,0%	-	
33	Jeunesse	0	0	0,0%	-	
4	Prévention médico-sociale	0	50 000	0,0%	+50 000	
41	PMI et planification familiale	0	50 000	0,0%	+50 000	
42	Prévention et éducation pour la santé	0	0	0,0%	-	
5	Action sociale	713 650	3 222 068	0,7%	+2 508 418	+351,5%
50	Services communs	0	0	0,0%	-	
51	Famille et Enfance	0	835 690	0,2%	+835 690	
52	Personnes handicapées	60 000	60 000	0,0%	-	-
53	Personnes âgées	653 650	576 378	0,1%	-77 272	-11,8%
54	Revenu minimum d'insertion	0	0	0,0%	-	
55	Personnes dépendantes	0	0	0,0%	-	
58	Autres interventions sociales	0	1 750 000	0,4%	+1 750 000	
6	Réseaux et Infrastructures	35 274 574	31 531 669	6,6%	-3 742 905	-10,6%
61	Eaux et assainissement	3 210 000	3 950 000	0,8%	+740 000	+23,1%
62	Routes et voirie	32 064 574	27 581 669	5,8%	-4 482 905	-14,0%
7	Aménagement et environnement	6 476 809	7 175 645	1,5%	+698 836	+10,8%
70	Services communs	1 844 656	1 060 000	0,2%	-784 656	-42,5%
71	Aménagement et développement urbain	3 732 153	5 215 645	1,1%	+1 483 492	+39,7%
72	Logement	900 000	900 000	0,2%	-	-
73	Environnement	0	0	0,0%	-	
8	Transports	98 400	30 931	0,0%	-67 469	-68,6%
81	Transports scolaires	0	0	0,0%	-	
82	Transports publics de voyageurs	98 400	30 931	0,0%	-67 469	-68,6%
88	Autres	0	0	0,0%	-	
9	Développement économique	0	0	0,0%	-	
91	Structures d'animation et de développement économique	0	0	0,0%	-	
92	Agriculture et pêche :	0	0	0,0%	-	
	Total des recettes d'investissement par fonction	468 850 486	477 192 026	100,0%	+8 341 540	+1,8%

Annexe V *Évolution des dépenses de fonctionnement par nature*

Annexe 5 - Évolution des dépenses de fonctionnement par nature

Cpte S/cpte	Libellé	BP 2014	Propos BP 2015	% struc. BP 2015	Évolution BP/BP	
					En volume	En %
60	Achats et variation des stocks	21 004 963	21 495 925	1,6%	+490 962	+2,3%
606	Achats non stockés de matières et fournitures	21 004 963	21 495 925	1,6%	+490 962	+2,3%
61	Services extérieurs	47 430 388	46 403 224	3,5%	-1 027 164	-2,2%
611	Contrats de prestations de services avec des entreprises	2 191 200	2 382 220	0,2%	+191 020	+8,7%
613	Locations	8 983 006	7 569 536	0,6%	-1 413 470	-15,7%
614	Charges locatives et de copropriété	2 980 785	2 997 384	0,2%	+16 599	+0,6%
615	Entretien et réparations	23 196 721	23 025 986	1,7%	-170 735	-0,7%
616	Primes d'assurances	2 439 100	3 099 100	0,2%	+660 000	+27,1%
617	Etudes et recherches	2 788 050	2 476 870	0,2%	-311 180	-11,2%
618	Divers	4 851 526	4 852 128	0,4%	+602	+0,0%
62	Autres Services extérieurs	64 413 002	64 340 264	4,8%	-72 738	-0,1%
621	Personnel extérieur au service	508 000	508 000	0,0%	-	-
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 255 973	3 384 772	0,3%	+128 799	+4,0%
623	Publicité, publications, relations publiques	8 758 310	8 662 144	0,6%	-96 166	-1,1%
624	Transports de biens et transports collectifs	4 146 601	4 190 977	0,3%	+44 376	+1,1%
625	Déplacement et missions	653 936	643 537	0,0%	-10 399	-1,6%
626	Frais postaux et de télécommunications	3 634 276	3 537 981	0,3%	-96 295	-2,6%
627	Services bancaires et assimilés	306 410	148 210	0,0%	-158 200	-51,6%
628	Divers	43 149 496	43 264 643	3,2%	+115 147	+0,3%
63	Impôts, taxes et versements assimilés	7 776 715	8 010 430	0,6%	+233 715	+3,0%
633	Impôts sur rémunérations (autres organismes)	6 766 500	7 111 500	0,5%	+345 000	+5,1%
635	Autres impôts (administration des impôts)	1 010 215	898 930	0,1%	-111 285	-11,0%
637	Autres impôts (autres organismes)	0	0	0,0%	-	
64	Charges de personnel	350 867 035	355 599 850	26,5%	+4 732 815	+1,3%
641	Rémunérations du personnel	261 285 435	267 063 850	19,9%	+5 778 415	+2,2%
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	89 220 600	88 175 000	6,6%	-1 045 600	-1,2%
647	Autres charges sociales	0	0	0,0%	-	
648	Autres charges de personnel	0	0	0,0%	-	
65	Autres charges d'activité	769 123 183	795 779 970	59,4%	+26 656 787	+3,5%
651	Aides à la personne	356 846 020	378 458 798	28,2%	+21 612 778	+6,1%
652	Frais de séjour, d'hébergement et d'inhumation	216 640 238	218 210 213	16,3%	+1 569 975	+0,7%
653	Indemnités, frais mission..., élus départementaux	2 878 282	2 834 282	0,2%	-44 000	-1,5%
654	Pertes sur créances irrécouvrables	400 000	400 000	0,0%	-	-
655	Contributions obligatoires	107 268 011	107 843 920	8,0%	+575 909	+0,5%
656	participations	39 997 514	40 397 247	3,0%	+399 733	+1,0%
657	Subventions	44 630 690	47 173 083	3,5%	+2 542 393	+5,7%
658	Charges diverses de gestion courante	462 428	462 428	0,0%	-	-
66	Charges financières	19 917 773	19 917 663	1,5%	-110	-0,0%
661	Charges d'intérêts	18 753 715	18 643 496	1,4%	-110 219	-0,6%
668	Autres charges financières	1 164 058	0	0,0%	-1 164 058	
67	Charges exceptionnelles	1 387 710	1 060 351	0,1%	-327 359	-23,6%
68	Dotations aux amortissement et provisions	650 000	0	0,0%	-650 000	
022	Dépenses imprévues	1 000 000	1 000 000	0,1%	-	-
73	Impôts et taxes	25 220 100	26 705 900	2,0%	+1 485 800	+5,9%
	Total des dépenses de fonctionnement	1 308 790 869	1 340 313 577	100,0%	+31 522 708	+2,4%

Annexe VI *Évolution des recettes de fonctionnement par nature*

Annexe 6 - Évolution des recettes de fonctionnement par nature

Cpte S/cpte	Libellé	BP 2014	Propos BP 2015	% struc. BP 2015	Évolution BP/BP	
					En volume	En %
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	24 467 036	25 436 826	1,8%	+969 790	+4,0%
701	Ventes de produits finis	25 000	25 000	0,0%	-	-
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine	1 960 000	2 339 870	0,2%	+379 870	+19,4%
706	Prestations de services	17 058 504	17 540 275	1,2%	+481 771	+2,8%
707	Ventes de marchandises	143 130	181 820	0,0%	+38 690	+27,0%
708	Autres produits	5 280 402	5 349 861	0,4%	+69 459	+1,3%
73	Impôts et taxes	962 116 420	1 024 640 479	72,3%	+62 524 059	+6,5%
731	Contributions directes (TFB - CVAE - IFER)	497 077 370	515 375 479	36,3%	+18 298 109	+3,7%
732	Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme	215 039 050	254 365 000	17,9%	+39 325 950	+18,3%
734	Taxe liées aux véhicules (TCA)	115 000 000	117 900 000	8,3%	+2 900 000	+2,5%
735	Taxes sur énergie (Electricité, TIPP)	135 000 000	137 000 000	9,7%	+2 000 000	+1,5%
74	Dotations et participations	354 100 491	327 035 166	23,1%	-27 065 325	-7,6%
741	Dotation globale de fonctionnement	226 122 000	198 380 612	14,0%	-27 741 388	-12,3%
746	Dotation générale de décentralisation	5 650 000	5 650 000	0,4%	-	-
747	Participations	83 048 391	86 799 404	6,1%	+3 751 013	+4,5%
748	Compensations, attributions et autres participations	39 280 100	36 205 150	2,6%	-3 074 950	-7,8%
75	Autres produits d'activité	39 092 428	36 782 060	2,6%	-2 310 368	-5,9%
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	35 998 250	33 698 300	2,4%	-2 299 950	-6,4%
752	Revenus des immeubles	969 478	1 064 160	0,1%	+94 682	+9,8%
753	Revenus des Indus RMI RMA	1 380 000	1 530 000	0,1%	+150 000	+10,9%
758	Produits divers de gestion courante	744 700	489 600	0,0%	-255 100	-34,3%
76	Produits financiers	462 000	561 753	0,0%	+99 753	+21,6%
77	Produits exceptionnels	865 050	1 725 772	0,1%	+860 722	+99,5%
78	Reprises sur amortissements et provisions	0	0	0,0%	-	
64	Remboursements sur frais et charges de personnel	1 660 000	1 660 000	0,1%	-	-
	Total des recettes de fonctionnement	1 382 763 425	1 417 842 056	100,0%	+35 078 631	+2,5%

Annexe VII *Évolution des dépenses d'investissement par nature*

Annexe 7 - Évolution des dépenses d'investissement par nature

Cpte S/cpte	Libellé	BP 2014	Propos BP 2015	% struc. BP 2015	Évolution BP/BP	
					En volume	En %
13	Subventions d'investissement	0	57 000	0,0%	+57 000	
132	Subventions d'équipement non transférables	0	57 000	0,0%	+57 000	
16	Emprunts et dettes assimilées	263 073 426	260 309 791	46,9%	-2 763 635	-1,1%
164	Emprunts auprès des établissements de crédit :	123 071 426	140 308 791	25,3%	+17 237 365	+14,0%
1641	- Emprunts en euros	32 639 405	35 188 446	6,3%	+2 549 041	+7,8%
16441	- Opérations afférentes à l'emprunt	5 466 661	5 621 646	1,0%	+154 985	+2,8%
16449	- Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie	84 965 360	99 498 699	17,9%	+14 533 339	+17,1%
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000	1 000	0,0%	-1 000	-50,0%
166	Refinancement de dette	140 000 000	120 000 000	21,6%	-20 000 000	-14,3%
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0	0	0,0%	-	
20	Immobilisations incorporelles	82 879 412	90 010 823	16,2%	+7 131 411	+8,6%
203	Frais d'études, de recherche et de développement	8 267 370	5 782 501	1,0%	-2 484 869	-30,1%
204	Subventions d'équipement versées	70 520 234	79 980 003	14,4%	+9 459 769	+13,4%
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences...	4 091 808	4 248 319	0,8%	+156 511	+3,8%
21	Immobilisations corporelles	31 560 208	32 317 860	5,8%	+757 653	+2,4%
211	Terrains	10 512 082	8 932 487	1,6%	-1 579 595	-15,0%
212	Agencements et aménagements de terrains	826 606	841 000	0,2%	+14 394	+1,7%
213	Constructions	3 131 600	3 557 625	0,6%	+426 025	+13,6%
215	Installations, matériel et outillage technique	904 848	1 261 848	0,2%	+357 000	+39,5%
216	Collections et œuvres d'art	430 000	430 000	0,1%	-	-
218	Autres immobilisations corporelles	15 755 072	17 294 901	3,1%	+1 539 828	+9,8%
23	Immobilisations en cours	163 322 123	167 131 181	30,1%	+3 809 059	+2,3%
231	Immobilisations corporelles en cours :	152 742 840	159 503 111	28,8%	+6 760 271	+4,4%
238	Autres immobilisations corporelles	10 579 283	7 628 071	1,4%	-2 951 212	-27,9%
26	Participations et créances rattachées à des participations	0	0	0,0%	-	
27	Autres immobilisations financières	1 753 650	1 536 378	0,3%	-217 272	-12,4%
45	Opérations pour comptes de tiers	234 223	3 119 278	0,6%	+2 885 055	+1 231,8%
020	Dépenses Imprévues	0	238 193	0,0%	+238 193	
	Total des dépenses d'investissement	542 823 041	554 720 505	100,0%	+11 897 463	+2,2%

Annexe VIII *Évolution des recettes d'investissement par nature*

Annexe 8 - Évolution des recettes d'investissement par nature

Cpte S/cpte	Libellé	BP 2014	Propos BP 2015	% struc. BP 2015	Évolution BP/BP	
					En volume	En %
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 500 000	23 800 000	5,0%	-1 700 000	-6,7%
102	Dotation et fonds globalisés d'investissement	25 500 000	23 800 000	5,0%	-1 700 000	-6,7%
13	Subventions d'investissement	48 484 213	47 337 318	9,9%	-1 146 895	-2,4%
132	Subventions d'équipement non transférables	41 759 338	40 608 443	8,5%	-1 150 895	-2,8%
133	Fonds affectés à l'équipement transférable (DDEC)	6 659 875	6 659 875	1,4%	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	385 503 616	378 699 699	79,4%	-6 803 917	-1,8%
164	Emprunts auprès des établissements de crédit :	245 501 616	258 698 699	54,2%	+13 197 083	+5,4%
1641	- Emprunts en euros	160 536 256	159 200 000	33,4%	-1 336 256	-0,8%
16449	- Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie	84 965 360	99 498 699	20,9%	+14 533 339	+17,1%
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000	1 000	0,0%	-1 000	-50,0%
166	Refinancement de dette	140 000 000	120 000 000	25,1%	-20 000 000	-14,3%
167	Emprunts et dettes assorties de conditions particulières	0	0	0,0%	-	
20	Immobilisations incorporelles	50 000	50 000	0,0%	-	-
21	Immobilisations corporelles	10 000	10 000	0,0%	-	-
23	Immobilisations en cours	0	0	0,0%	-	
27	Autres immobilisations financières	1 765 545	1 628 273	0,3%	-137 272	-7,8%
4	Opérations pour comptes de tiers	157 112	2 603 800	0,5%	+2 446 688	+1 557,3%
024	Produits des cessions d'immobilisations	7 380 000	23 062 936	4,8%	+15 682 936	+212,5%
	Total des recettes d'investissement	468 850 486	477 192 026	100,0%	+8 341 540	+1,8%

Annexe IX **Conditions d'équilibre du budget**

Annexe 9 - Conditions d'équilibre du budget

			BP 2014	Propos BP 2015	% évol. BP/BP
Équilibre de la section de fonctionnement	a	**Total des recettes de fonctionnement**	**1 382 763 425**	**1 417 842 056**	**+2,5%**
	b	**Total des dépenses de fonctionnement**	**1 308 790 869**	**1 340 313 577**	**+2,4%**
	c=a-b	**Épargne brute**	**73 972 556**	**77 528 479**	**+4,8%**
	d=c/a	Taux d'épargne brute	5,35%	5,47%	+2,2%
	e	*Dotation aux amortissements (opération d'ordre) après neutralisation*	*73 828 125*	*76 671 145*	*+3,9%*
	f=c-e	***Épargne brute disponible après dotation aux amortissements et reprise DDEC***	***144 431***	***857 334***	***+493,6%***
Rembt dette sur ressources propres	g	Autres ressources propres (FCTVA, PLD, Produits de cession...)	32 880 000	46 862 936	*+42,5%*
	h=c+g	**Total ressources propres disponibles pour remboursement capital dette**	**106 852 556**	**124 391 415**	***+16,4%***
	i	Remboursement du capital de la dette	*38 106 066*	40 810 092	*+7,1%*
	j=h-i	**Solde des ressources propres après remboursement dette**	**68 746 490**	**83 581 323**	***+21,6%***
Calcul du besoin de financement par l'emprunt	k	**Total recettes d'investissement hors emprunt d'équilibre**	**308 314 230**	**317 992 026**	***+3,1%***
	l	*Refinancement de la dette*	*140 000 000*	*120 000 000*	*-14,3%*
	m	*Opérations afférentes à l'emprunt*	*84 965 360*	*99 498 699*	*+17,1%*
	n=k-(l+m)	Total recettes d'investissement hors emprunt d'équilibre & hors refinancement dette & hors opérations afférentes à l'emprunt	83 348 870	98 493 327	*+18,2%*
	o	**Total des dépenses d'investissement**	**542 823 041**	**554 720 505**	***+2,2%***
	p	Refinancement de la dette	140 000 000	120 000 000	*-14,3%*
	q	Opérations afférentes à l'emprunt	84 965 360	99 498 699	*+17,1%*
	r=o-(p+q)	Total dépenses d'investissement hors refinancement dette & hors opérations afférentes à l'emprunt	317 857 681	335 221 806	*+5,5%*
	s=o-(k+c)	**Besoin de financement (emprunt d'équilibre)**	**160 536 256**	**159 200 000**	***-0,8%***
		Total des dépenses	**1 851 613 911**	**1 895 034 082**	***+2,3%***
		Total des recettes	**1 851 613 911**	**1 895 034 082**	***+2,3%***

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS 2015-2019
Annexée au BP 2015

Secteur d'investissement	Libellé de l'AP	2015	2016	2017	2018	2019	CP 2015-2019
Aménagement numérique du territoire	Aménagement numérique du territoire	4,10	4,24	0,66	0,00	0,35	*9,35*
Aménagement, économie et politique de la ville	Programme de subventions pour la politique de la ville - Equipements de proximité (Programme 2007-2018)	1,80	2,00	1,60	0,78		*6,18*
Aménagement, économie et politique de la ville	Fonds pour le financement de l'opération d'intérêt national Seine-Amont /Orly-Rungis	4,30	5,82	6,11	3,31	1,21	*20,76*
Aménagement, économie et politique de la ville	Programme de subventions pour le soutien aux projets d'immobiliers d'entreprises - Public (Programme 2007-2015)	0,10	0,68				*0,78*
Aménagement, économie et politique de la ville	Programme de subventions pour le soutien aux projets dans le cadre des pôles de compétitivité (Programme 2011-2014)	0,22					*0,22*
Aménagement, économie et politique de la ville	Programme de subventions aux établissements d'enseignement supérieur (Programme 2011-2015)	0,20					*0,20*
Aménagement, économie et politique de la ville	Petit Pré Sablières à Créteil (ANRU)	0,50	0,80	0,80	0,67		*2,77*
Aménagement, économie et politique de la ville	Centre de Recherches en Biotechnologies situé à l'École Vétérinaire à Maisons-Alfort	1,10	1,00				*2,10*
Aménagement, économie et politique de la ville	Extension de la faculté de médecine du Kremlin-Bicêtre	1,00					*1,00*
Aménagement, économie et politique de la ville	Le Jardin des Bordes - Atelier chantier de Val Bio Ile-de-France	0,14	0,25	0,30			*0,69*
Aménagement, économie et politique de la ville	Subvention à l'Eco Campus	0,80	0,60	0,60			*2,00*
Aménagement, économie et politique de la ville	Participation à la SCIC Coopérative Bio Ile-de-France	0,03	0,10				*0,13*
Collèges	Construction du collège Simone Veil à Mandres-les-Roses	-0,15	-0,15	0,00			*-0,30*
Collèges	Restructuration du collège Karl Marx à Villejuif	0,10					*0,10*
Collèges	Reconstruction du collège Gustave Monod à Vitry-sur-Seine	5,95	4,45	3,50			*13,90*
Collèges	Reconstruction du collège Amédée Laplace à Créteil	0,05					*0,05*
Collèges	Construction du collège Ivry Confluences à Ivry-sur-Seine	5,72	0,29				*6,01*
Collèges	Réhabilitation du collège Antoine Condorcet à Maisons-Alfort	-0,09					*-0,09*
Collèges	Réhabilitation du collège Antoine de Saint-Exupéry à Vincennes	0,30	0,63	0,00	0,00	0,00	*0,93*
Collèges	Reconstruction du collège Liberté à Chevilly-Larue	7,30	3,15				*10,45*
Collèges	Reconstruction du collège Lucie Aubrac à Champigny-sur-Marne	4,50	15,78	2,32			*22,59*
Collèges	Reconstruction du collège Robert Desnos à Orly	3,00	14,23	1,75			*18,97*
Collèges	Reconstruction du collège Antoine de Saint-Exupéry à Fresnes	0,34					*0,34*
Collèges	Extension du collège Henri Barbusse à Alfortville	0,00	2,30	2,30	0,15	1,50	*6,25*
Collèges	Réhabilitation du collège Daniel Féry à Limeil-Brévannes	0,10					*0,10*

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS 2015-2019
Annexée au BP 2015

Secteur d'investissement	Libellé de l'AP	2015	2016	2017	2018	2019	CP 2015-2019
Collèges	Réhabilitation du collège Decroly à Saint-Mandé	0,50	4,30	2,23			*7,03*
Collèges	Construction d'un nouveau collège à Vitry-sur-Seine -ZAC Seine-Gare	0,60	9,79	11,97	0,93		*23,29*
Collèges	Rénovation du collège Le Parc à Sucy-en-Brie Politique énergétique (1ère et 2ème tranches)	0,10					*0,10*
Collèges	Equipements informatiques nomades pour les collégiens et les professeurs - Outil numérique	7,69	0,00	0,00			*7,69*
Collèges	Extension et réhabilitation partielle du collège Romain Rolland à Ivry-sur-Seine	4,05	0,77				*4,82*
Collèges	Extension du collège Jules Vallès à Choisy-le-Roi	6,70	1,13				*7,83*
Collèges	Reconstruction du Collège Pissaro à Saint-Maur-des-Fossés	0,90	11,10	9,22			*21,22*
Collèges	Création d'une Unité Centrale de Production 7 000 à 10 000couverts	0,10	0,20	0,70	3,50	0,50	*5,00*
Collèges	Réhabilitation du collège La Guinette à Villecresnes (structure industrielle loudre béton)	0,00	0,00	0,30	0,20	0,50	*1,00*
Collèges	Programme de développement du WIFI dans les collèges (Programme 2014-2017)	0,30	0,30	0,30			*0,90*
Collèges	Programme d'informatisation dans les collèges	1,53	1,66	1,65	2,20	0,20	*7,24*
Collèges	Construction d'un 4ème collège à Choisy-le-Roi	0,10	1,00	7,70	8,00	5,20	*22,00*
Collèges	Programme d'études, grosses réparations dans les collèges et aménagement des espaces extérieurs (2015-2018)	17,31	17,98	17,98	17,98		*71,23*
Collèges	Programme d'études, grosses réparations dans les collèges et aménagement des espaces extérieurs (2019-2022)					18,00	*18,00*
Collèges	Construction d'un 6ème collège à Champigny-sur-Marne	0,10	1,00	7,70	8,00	5,20	*22,00*
Collèges	Construction d'un collège ZAC du Plateau à Ivry-sur-Seine	0,10	1,00	7,70	8,00	5,20	*22,00*
Collèges	Requalification pluriannuelle du collège Jules Vallès à Vitry-sur-Seine	0,10	0,70	3,00	6,00	0,20	*10,00*
Collèges	Mise en conformité de l'assainissement des bâtiments scolaires	0,13	0,51	0,39			*1,03*
Collèges	Reconstruction du collège Georges Brassens à Villeneuve Le Roi		0,10	1,00	7,70	8,00	*16,80*
Collèges	Reconstruction du collège Louis Issaurat à Créteil		0,10	1,00	7,70	8,00	*16,80*
Collèges	Construction d'une salle de sport à Villeneuve Saint Georges			0,10	-0,50	1,50	*1,10*
Collèges	Participation départementale à la construction de la salle de sport du collège Pissaro			1,90			*1,90*
Environnement	Programme de participations aux travaux de lutte contre le bruit (Programme 2007-2017)	0,53	0,92	0,15			*1,60*
Environnement	Renaturation de la Bièvre à l'Haÿ-les-Roses	2,30	-0,40				*1,90*
Environnement	Renaturation de la Bièvre à Arcueil et Gentilly	-0,01	2,20	2,02			*4,22*

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS 2015-2019
Annexée au BP 2015

Secteur d'investissement	Libellé de l'AP	2015	2016	2017	2018	2019	CP 2015-2019
Environnement	Vanne secteur à Joinville-le-Pont	0,27	0,77	0,00			*1,04*
Environnement	Études sur la dangerosité des murettes de protectionanti-crue	-0,17					*-0,17*
Environnement	Berges La Plage à Ivry-sur-Seine, Orly, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges (tranche 1) et Saint-Maurice	0,56	0,88	3,08	0,30		*4,82*
Environnement	Programme de défense contre les crues et d'intervention sur les berges (Programme 2015-2018)	1,50	1,50	1,50	1,50		*6,00*
Environnement	Programme de réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales des routes départementales (Programme 2015-2018)	0,48	0,48	0,48	0,48		*1,90*
Environnement	Programme de défense contre les crues et d'intervention sur les berges (Programme 2019-2022)					1,50	*1,50*
Environnement	Programme de réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales des routes départementales (Programme 2019-2022)					0,48	*0,48*
Équipements administratifs	Programme de travaux à la Maison des Syndicats à Créteil (Programme 2008-2012)	0,05	0,05				*0,10*
Équipements administratifs	Programme d'études et de travaux dans les bâtiments administratifs (Programme 2011-2015)	1,09					*1,09*
Équipements administratifs	Gestion électronique des documents (GEIDE)	0,22					*0,22*
Équipements administratifs	Plate-forme téléphonique	0,24	0,17				*0,41*
Équipements administratifs	Programme de rénovation des bâtiments des sites centraux (Programme 2012-2016)	1,26	0,83				*2,09*
Équipements administratifs	Matériel informatique pour les nouvelles infrastructures	0,45	0,49	0,45	0,40	0,40	*2,19*
Équipements administratifs	Rénovation des câblages sur les sites centraux	0,35					*0,35*
Équipements administratifs	Développement de nouvelles applications	0,56	0,45	0,41	0,45	0,45	*2,32*
Équipements administratifs	Programme de travaux d'aménagement au domaine Chérioux à Vitry-sur-Seine (Programme 2013-2016)	0,02	0,05				*0,07*
Équipements administratifs	Programme de travaux dans les gendarmeries (Programme 2014-2017)	0,10	0,13	0,13			*0,36*
Équipements administratifs	Programme de travaux de rénovation des bâtiments de la Préfecture / Hôtel du Département (Programme 2014-2017)	0,00	0,14	0,14	0,14		*0,42*
Équipements administratifs	Opération individualisée - Hôtel du département	0,10	0,44	1,48	0,48	0,83	*3,33*
Équipements administratifs	Opération individualisée - Maison des syndicats	0,92	0,60	0,61	0,55		*2,67*
Équipements administratifs	Cité des métiers	0,05	0,45	0,30			*0,80*
Équipements administratifs	Accompagnement transfert château du parc Raspail à la commune	0,60	0,40				*1,00*
Équipements administratifs	Mise en conformité de l'assainissement des bâtiments administrafifs	0,08	0,16	0,16			*0,40*
Équipements administratifs	Programme de travaux dans les immeubles de voirie (programme2015-2018)	0,72	0,90	0,90	0,90		*3,42*
Équipements administratifs	Relogement des ateliers DBD de Chérioux	0,03	1,74				*1,76*

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS 2015-2019
Annexée au BP 2015

Secteur d'investissement	Libellé de l'AP	2015	2016	2017	2018	2019	CP 2015-2019
Equipements culturels, sportifs et de loisirs	Rénovation du clos et du couvert laboratoire d'archéologie	0,26	0,25				*0,51*
Equipements culturels, sportifs et de loisirs	Sécurisation des magasins du bâtiment des archives départementales à Créteil	0,52	0,45				*0,97*
Equipements culturels, sportifs et de loisirs	Programme de travaux de maintenance musée d'art contemporain à Vitry-sur-Seine (Programme 2013-2016)	0,12	0,12				*0,24*
Equipements culturels, sportifs et de loisirs	Requalification de la signalétique et de l'accès au Musée d'art contemporain à Vitry-sur-Seine	0,20	0,08				*0,28*
Equipements culturels, sportifs et de loisirs	Programme de travaux bâtiments sportifs et culturels (Programme 2014-2017)	0,18	0,18	0,18			*0,53*
Equipements culturels, sportifs et de loisirs	Centre Dramatique National du Val-de-Marne - Théâtre des Quartiers à Ivry-sur-Seine (CPRD 2009-2013)	1,50	0,94				*2,44*
Equipements culturels, sportifs et de loisirs	Programme de travaux sur les bâtiments du village vacances Guébriant (2015-2018)	0,30	0,30	0,30	0,30		*1,20*
Equipements culturels, sportifs et de loisirs	Programme de travaux sur les bâtiments du village vacances Jean Franco (2015-2018)	0,27	0,27	0,27	0,27		*1,08*
Equipements culturels, sportifs et de loisirs	Réfection des extérieurs des bâtiments culturels	0,45	1,30	1,20	0,20		*3,15*
Equipements culturels, sportifs et de loisirs	Maison du handball	2,00	2,00	2,00			*6,00*
Equipements culturels, sportifs et de loisirs	Maintien du patrimoine du Parangon à Joinville-le-Pont	0,05	0,78				*0,83*
Equipements sociaux	Restructuration et extension du Foyer de Villiers-sur-Marne	2,00	2,60	0,48			*5,08*
Equipements sociaux	Programme de subventions d'équipements aux établissements accueillant des personnes âgées (Programme 2007-2019)	3,29	1,90	2,22	3,17	1,15	*11,74*
Equipements sociaux	Programme de subventions d'équipement aux établissements accueillant des personnes handicapées (Programme 2007-2019	1,71	3,10	1,89	1,37		*8,07*
Equipements sociaux	Restructuration partielle de l'EDS de Fontenay-sous-Bois	0,05					*0,05*
Equipements sociaux	Extension de l'Espace Départemental de Solidarités de Gentilly (Études)	-2,05					*-2,05*
Equipements sociaux	Extension de l'Espace Départemental de Solidarités de Villeneuve-Saint-Georges	0,10	1,68				*1,78*
Equipements sociaux	Restructuration de la crèche/PMI La Terrasse à Créteil	0,20	0,00	0,75	2,45		*3,40*
Equipements sociaux	Relocalisation des Foyers du domaine Chérioux à Vitry-sur-Seine	0,10					*0,10*
Equipements sociaux	EDS de Champigny Centre - Champs de l'Alouette	0,10	3,20	4,10			*7,40*
Equipements sociaux	Rénovation de la crèche/PMI Chaperon Vert à Gentilly	1,94	-0,02				*1,92*
Equipements sociaux	Rénovation du clos et du couvert de la crèche/PMI Félix Pyat à Champigny-sur-Marne	1,66	-0,02				*1,64*
Equipements sociaux	Crèche Rodin à Champigny-sur-Marne	-0,09					*-0,09*
Equipements sociaux	Rénovation du clos, du couvert et des réseaux de la crèche/PMI Les Larris à Fontenay-sous-Bois	0,10	1,78	2,37	0,60		*4,85*
Equipements sociaux	Programme de reconstruction et de restructuration des foyersde l'enfance (Programme 2012-2016)	1,40	3,74				*5,14*

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS 2015-2019
Annexée au BP 2015

Secteur d'investissement	Libellé de l'AP	2015	2016	2017	2018	2019	CP 2015-2019
Equipements sociaux	Réaffectation des locaux de l'ancienne gendarmerie de Choisy-le-Roi	0,20	1,92	0,12			*2,24*
Equipements sociaux	Programme de travaux dans les agences de placement familial (Programme 2013-2016)	0,10	0,05				*0,15*
Equipements sociaux	Relogement de la PMI Charpy Petit Pré Sablières à Créteil	0,81	0,37				*1,18*
Equipements sociaux	Relogement de la PMI Pasteur à Cachan	-0,60					*-0,60*
Equipements sociaux	Extension de l'EDS/Espace Insertion à Champigny-sur-Marne	0,15					*0,15*
Equipements sociaux	PMI Quartier des Navigateurs à Orly	0,05	0,40	0,30			*0,75*
Equipements sociaux	Aménagement de la ZAC Chérioux à Vitry-sur-Seine	0,70	4,85	5,00	1,90		*12,45*
Equipements sociaux	PMI Westermeyer à Ivry-sur-Seine	0,18					*0,18*
Equipements sociaux	PMI des Sarrazins à Créteil	0,08	1,37				*1,44*
Equipements sociaux	EDS de Boissy-saint-Léger		3,00				*3,00*
Equipements sociaux	EDS de Villejuif	2,50					*2,50*
Equipements sociaux	Restructuration et agrandissement de l'EDS d'Orly (trav. T9)	-0,50	0,50	1,40	0,08		*1,48*
Equipements sociaux	Extension de l'EDS de Sucy en Brie et réfection des espaces extérieurs	0,20	0,40				*0,60*
Equipements sociaux	Rénovation de la crèche du parc de la Cloche à Orly	0,10	2,10	1,40			*3,60*
Equipements sociaux	Mise en conformité de l'assainissement des bâtiments sociaux	0,06	0,50	0,18			*0,73*
Equipements sociaux	Programme d'études et de travaux sur les bâtiments des centres de PMI	0,34	0,44	0,38	0,48		*1,64*
Equipements sociaux	Programme d'études et de travaux sur les bâtiments des foyers de l'enfance (2015-2018)	0,48	0,56	0,46	0,46		*1,96*
Equipements sociaux	Programme d'études et de travaux sur les bâtiments des crèches et des aménagements extérieurs (2015-2018)	2,35	3,84	3,76	3,69		*13,65*
Equipements sociaux	Programme d'études et de travaux sur les bâtiments des EDS (2015-2018)	0,45	0,75	0,75	0,65		*2,60*
Equipements sociaux	Programme d'études et de travaux sur les équipements sociaux (2019-2022)					8,00	*8,00*
Equipements sociaux	Crèche Brossolette au Perreux sur Marne			0,10	0,80	1,60	*2,50*
Equipements sociaux	Crèche Louis Blanc à Alfortville			0,10	0,80	1,60	*2,50*
Equipements sociaux	PMI de Charenton			0,20	0,80	0,00	*1,00*
Equipements sociaux	Rénovation du clos et du couvert de la crèche Bertholet à Arcueil			0,03	0,47	0,90	*1,40*
Equipements sociaux	Rénovation du clos et du couvert de la crèche Ferrer à l'Haÿ les Roses		0,03	0,62	1,14	0,22	*2,00*

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS 2015-2019
Annexée au BP 2015

Secteur d'investissement	Libellé de l'AP	2015	2016	2017	2018	2019	CP 2015-2019
Equipements sociaux	Rénovation du clos et du couvert de la crèche grand ensemble à Alfortville			0,65	0,60	0,00	***1,25***
Equipements sociaux	Rénovation du clos et du couvert de la PMI Bertholet à Arcueil			0,02	0,23	0,45	***0,70***
Equipements sociaux	Rénovation du clos et du couvert de la PMI Ferrer à l'Haÿ les Roses		0,02	0,31	0,57	0,11	***1,00***
Equipements sociaux	Rénovation du clos et du couvert du bâtiment A du foyer le relais à Vitry sur Seine		0,30	0,55	0,00	0,00	***0,85***
Espaces verts	Parc des Lilas à Vitry-sur-Seine - Acquisitions foncières	0,83	2,00	0,77			***3,60***
Espaces verts	Parc des Cormailles à Ivry-sur-Seine	0,02					***0,02***
Espaces verts	Coulée verte La Tégéval (interconnexion Est des lignes du TGV)	2,58	1,25	1,20	1,20	1,20	***7,43***
Espaces verts	Coulée verte Val-de-Bièvre/Lilas - Acquisitions foncières et aménagement	0,63	1,43	1,00	1,00	0,85	***4,91***
Espaces verts	Aménagement de la Ferme des Bordes à Chennevières-sur-Marne	0,52	0,39	0,84			***1,75***
Espaces verts	Parc des Lilas à Vitry-sur-Seine (2ème tranche)	0,91	0,94	1,11			***2,96***
Espaces verts	Programme de réserves foncières dans le cadre des périmètresd'espaces naturels sensibles (Programme 2011-2015)	0,06					***0,06***
Espaces verts	Parc du Plateau à Champigny-sur-Marne	0,30	0,40	0,36			***1,06***
Espaces verts	Protection et valorisation du terrain Pierre Frite à Villeneuve-le-Roi	0,14	0,10				***0,23***
Espaces verts	Programme de subventions pour l'aménagement des espaces verts de proximité (programme 2015-2018)	0,30	0,30	0,30	0,30		***1,20***
Espaces verts	Programme d'études, de travaux dans les bâtiments et d'aménagement des parcs départementaux (programme 2015-2018)	0,87	0,97	0,97	0,97		***3,78***
Espaces verts	Réamenagement du parc de la Roseraie à l'Hay-les-Roses		0,30	0,30			***0,60***
Espaces verts	Réaménagement du parc Chérioux à Vitry-sur-Seine			1,50	1,50	5,00	***8,00***
Logement	Plan départemental d'action pour le logement	24,00	24,00	24,00	24,00	24,00	***120,00***
Voirie et transports en commun	Tramway Villejuif/Juvisy et requalification de la RD 7 (ex RNIL 7)	5,74	-2,84	2,20	1,51		***6,61***
Voirie et transports en commun	TCSP Sénia Sucy Bonneuil	-3,08					***-3,08***
Voirie et transports en commun	Pôle intermodal Pompadour	1,04					***1,04***
Voirie et transports en commun	Grand pôle intermodal de Choisy-le-Roi	-0,58					***-0,58***
Voirie et transports en commun	Prolongement de la ligne de métro 8 à Créteil sud	-0,03					***-0,03***
Voirie et transports en commun	RD 7 nord/section nord (ex RNIL 7)	-2,58	0,10				***-2,48***
Voirie et transports en commun	T9	1,74	1,34	2,10	12,16	13,09	***30,43***

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS 2015-2019
Annexée au BP 2015

Secteur d'investissement	Libellé de l'AP	2015	2016	2017	2018	2019	CP 2015-2019
Voirie et transports en commun	Programme de réparations des ouvrages d'art (Programme 2010-2013)	0,03					*0,03*
Voirie et transports en commun	Programme de créations de pistes cyclables sur la voirie (Programme 2010-2013)	0,00					*0,00*
Voirie et transports en commun	Programme d'acquisitions foncières pour la voirie (Programme 2011-2014)	0,90					*0,90*
Voirie et transports en commun	Création d'un TCSP entre Créteil et Noisy-le-Grand / Est TVM (études)	-0,05	-0,01	0,00	0,00	0,00	*-0,06*
Voirie et transports en commun	TCSP sur la RD 5 - Circulation douce et sécurisation piétonne	-0,39					*-0,39*
Voirie et transports en commun	Tzen 5 - Ivry dans le cadre du CPRD	1,99	5,14	0,56	1,18	1,18	*10,05*
Voirie et transports en commun	TCSP Sénia-Orly ouest Rue du Bas Marin et rue de l'Alouetteà Orly et Thiais	0,19	0,40	0,71			*1,30*
Voirie et transports en commun	Altival (études et DOCP)	1,15	1,40	11,53	30,79	21,57	*66,44*
Voirie et transports en commun	Route du développement durable du Plateau Briard - Déviation de la RD 253-RD 272	0,32	0,73	3,15	3,15	2,94	*10,29*
Voirie et transports en commun	Le Téléval	0,20	1,02	0,89	8,92	8,50	*19,53*
Voirie et transports en commun	ZAC des Simonettes à Champigny-sur-Marne et Villiers-sur-Marne	0,00	0,00	0,00	0,33	1,49	*1,82*
Voirie et transports en commun	Comité d'axes - Ligne 308 (PDU)	0,08	0,77	0,05	0,76	-0,25	*1,40*
Voirie et transports en commun	Requalification de la RD 161 Arcueil - Villejuif : carrefours Lénine, Laplace et piste cyclable (1ère tranche)	0,00	0,79				*0,79*
Voirie et transports en commun	RD 86/RD 120 - Carrefour Leclerc à Nogent-sur-Marne	0,05	1,70	4,92	-0,70		*5,97*
Voirie et transports en commun	RD 86 - Pont de Choisy - Passerelle piétons et vélos à Choisy-le-Roi	0,31	1,51	1,15	-0,46		*2,50*
Voirie et transports en commun	Programme d'études d'opportunités et démarches partenariales (Programme 2012-2016)	0,48	0,39				*0,88*
Voirie et transports en commun	Comité d'axe Athis-car 03	-1,11	0,00				*-1,11*
Voirie et transports en commun	Programme de participation aux travaux d'enfouissement des réseaux SIPPEREC (Programme 2012-2015)	0,25					*0,25*
Voirie et transports en commun	RD 136 - Avenue de la République à Villeneuve-le-Roi	-0,64					*-0,64*
Voirie et transports en commun	RD 165 - Accès ICADE à Rungis	2,60	-1,75				*0,85*
Voirie et transports en commun	RD 4 - Pont de Joinville-le-Pont	4,90					*4,90*
Voirie et transports en commun	Programme de travaux d'amélioration de franchissements des carrefours par transports en commun (Programme 2012-2017)	1,00	1,00	1,00			*3,00*
Voirie et transports en commun	RD 7 Nord / Section Nord - 2ème tranche	-1,63	-0,04	0,10			*-1,57*
Voirie et transports en commun	Viaduc de Villeneuve-le-Roi - Travaux	-0,96					*-0,96*
Voirie et transports en commun	RD 19 Maisons-Alfort et Créteil	1,90	2,12	1,25	1,50	1,50	*8,27*

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS 2015-2019
Annexée au BP 2015

Secteur d'investissement	Libellé de l'AP	2015	2016	2017	2018	2019	CP 2015-2019
Voirie et transports en commun	RD 86B Rue Chapsal et quai Brossolette à Joinville-le-Pont	1,50	0,00				*1,50*
Voirie et transports en commun	Participation aux études de déplacement	0,01					*0,01*
Voirie et transports en commun	Comité d'axes - Ligne 187 (PDU)	1,16	0,62	-0,15			*1,63*
Voirie et transports en commun	GPE secteur Bry/Villiers/Champigny - SMR	0,46	0,03	-0,64		0,26	*0,11*
Voirie et transports en commun	Tzen 5 Vitry Choisy	1,31	5,23	2,38	3,91	2,75	*15,57*
Voirie et transports en commun	GPE Opérations générales - travaux	-0,05	0,00	0,00			*-0,05*
Voirie et transports en commun	Programme d'aménagement d'arceaux pour vélos en gares	0,17	0,04	0,09	0,03	-0,05	*0,28*
Voirie et transports en commun	Programme de comptages nouvelle génération (Programme 2014-2017)	0,30	0,30	0,10			*0,70*
Voirie et transports en commun	Programme de mise en accessibilité	2,37	2,12	2,07	2,07	0,50	*9,13*
Voirie et transports en commun	Comité d'axes - Ligne 172 (PDU)	1,28	0,20				*1,48*
Voirie et transports en commun	Programme de travaux de conservation du réseau routier (Programme 2014-2018)	8,00	7,00	7,00	7,00		*29,00*
Voirie et transports en commun	Comités d'axes - Ligne 180 (PDU)	1,11	3,26	2,12	0,62		*7,10*
Voirie et transports en commun	Comités d'axes - STRAV J1 J2 (PDU)	0,35	0,20	-0,12			*0,43*
Voirie et transports en commun	Programme de travaux d'entretien des ouvrages d'art (Programme 2014-2018)	5,80	2,50	2,50	2,50		*13,30*
Voirie et transports en commun	Requalification de la RD 920	0,02	0,02	0,02			*0,06*
Voirie et transports en commun	Programme de travaux de rénovation et de mise en sécurité des équipements routiers (Programme 2014-2018)	2,84	2,75	2,75	2,75		*11,09*
Voirie et transports en commun	RD7 Sud	0,10	0,28	0,28	0,28		*0,95*
Voirie et transports en commun	Programme de créations de pistes cyclables sur la voirie (Programme 2014-2018)	2,00	2,00	2,00	2,00		*8,00*
Voirie et transports en commun	Programme de renouvellement des plantations des RD et de préservation des acquisitions foncières Programme 2015-2018	0,60	0,60	0,60	0,60		*2,40*
Voirie et transports en commun	GPE Secteurs Autres gares	0,01	0,00	0,00	0,00	-0,01	*0,00*
Voirie et transports en commun	GPE Secteur Champigny Centre	0,00	0,15	1,60	1,96	1,96	*5,67*
Voirie et transports en commun	GPE Secteur Kremlin-Bicêtre ligne 14	0,17	0,31	-0,17	-0,15		*0,16*
Voirie et transports en commun	GPE Secteur Villejuif Louis Aragon	0,17	-0,03	-0,09	-0,04	0,25	*0,26*
Voirie et transports en commun	Pont de Nogent			0,80	1,60	1,60	*4,00*
Voirie et transports en commun	RD 127b Gentilly av.Raspail/Galliéni/Frérot, requalification entre N Debray et avenue République		2,50	2,50			*5,00*

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS 2015-2019
Annexée au BP 2015

Secteur d'investissement	Libellé de l'AP	2015	2016	2017	2018	2019	CP 2015-2019
Voirie et transports en commun	RD 154 Le Kremlin-Bicêtre avenue Eugène Thomas		2,00	2,00			*4,00*
Voirie et transports en commun	RD 160 Chevilly, avenue Roosevelt		2,50	2,50			*5,00*
Voirie et transports en commun	T1			0,40	0,80	0,80	*2,00*
Voirie et transports en commun	Voirie nouvelle dans le secteur de la ZAC Notre Dame La Queue en Brie		0,05	2,07	2,07		*4,18*
Voirie et transports en commun	Jonction 393 / T7 à l'arrêt Caroline Aigle	1,02	0,54	-0,44			*1,13*
Voirie et transports en commun	Programme d'aide aux projets locaux - vélos / routes (Programme 2015-2019)	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	*2,50*
Voirie et transports en commun	Pont du Port à l'Anglais	0,80	2,39	1,23			*4,41*
Voirie et transports en commun	Programme travaux de requalification (Programme 2015-2019)	4,00	4,50	4,50	4,50	4,50	*22,00*
Voirie et transports en commun	Ponts Mandela	0,87	2,38	1,75			*5,00*
Voirie et transports en commun	RD 148 Joinville / St-Maurice	1,93	-0,24				*1,69*
Voirie et transports en commun	Programme de sécurité routière (Programme 2015-2019)	0,92	1,00	1,00	1,00	1,00	*4,92*
Voirie et transports en commun	RD 229 Valenton / Villeneuve-St-Georges, avenue de laDivision Leclerc	0,55	0,50				*1,05*
Voirie et transports en commun	Requalification de la RD 4 à Champigny-sur-Marne	0,04		3,72	3,72	3,72	*11,20*
Voirie et transports en commun	Programme d'études pour la requalification de la voirie (Programme 2015-2017)	0,59	0,59	0,59			*1,76*
Voirie et transports en commun	Campus Grand Parc		4,23	3,85	3,85	3,85	*15,78*
Voirie et transports en commun	Pôle de Nogent		1,37	-0,38			*1,00*
Voirie et transports en commun	Pont de Maisons-Alfort				1,60		*1,60*
Voirie et transports en commun	Programme d'acquisitions foncières pour la voirie		0,90	0,90	0,90	0,90	*3,60*
Voirie et transports en commun	Programme d'études pour la requalification de la voirie					0,59	*0,59*
Voirie et transports en commun	Programme de réparations des ouvrages d'art					2,50	*2,50*
Voirie et transports en commun	Programme de renouvellement des plantations le long des routes départementales					0,60	*0,60*
Voirie et transports en commun	Programme travaux de conservation					7,00	*7,00*
Voirie et transports en commun	Programme de travaux de rénovation et de mise en sécurité des équipements routiers					2,75	*2,75*
Voirie et transports en commun	Programme de créations de pistes cyclables					2,00	*2,00*
Total		**203,8**	**266,3**	**250,4**	**233,0**	**192,3**	*1 145,82*

VAL de MARNE
Conseil général

Transmis au préfet du Val-de-Marne
au titre du contrôle de légalité et exécutoire
le

DÉLIBÉRATION N° **2015-1– 1.1.1/1.**

du CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 9 février 2015

Budget primitif 2015. Budget général.

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2003-132 du 19 février 2003 portant réforme des règles budgétaires et comptables appliquées aux départements ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

Sur le rapport présenté au nom de la 1 e commission par

Sur le rapport présenté au nom de la 2 e commission par

Sur le rapport présenté au nom de la 3 e commission par

Sur le rapport présenté au nom de la 4 e commission par

Sur le rapport présenté au nom de la 5 e commission par

Sur le rapport présenté au nom de la 6 e commission par

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1 : Adopte le budget primitif du budget général de l'exercice 2015 présenté par nature et dont les crédits sont votés par chapitre.

Article 2 : Précise que le détail des subventions versées aux associations pour l'exercice 2015 figure au budget primitif en section IV – Annexe C2 "Subventions versées dans le cadre du vote du budget".

Article 3 : Fixe pour 2015 le montant disponible du fonds de modernisation pour les maisons de retraite publiques ou privées à statut associatif sans but lucratif du Val de Marne à 576 378 €. Ce crédit est inscrit à la nature 2748, sous fonction 53.

Article 4 :Fixe à 576 378 € au vu de l'échéancier 2015 le montant des remboursements au fonds de modernisation pour les maisons de retraite publiques ou privées à statut associatif sans but lucratif du Val de Marne. Cette recette est inscrite à la nature 2748, sous fonction 53.

Article 5 : Décide l'inscription d'un crédit de 110 245 € au compte hors budget 4533 – Service action sociale et loisirs, sous la sous fonction 0202 nature 6512, Secours d'urgence – pour l'octroi des aides aux agents départementaux.

Article 6 : Décide de procéder à la neutralisation totale des amortissements des bâtiments publics, non couverte par la reprise des subventions reçues, pour un montant de 31 868 980 €.

Article 7 : Adopte le montant des autorisations d'engagement et leur répartition tels qu'ils figurent au budget primitif 2015 section IV – Annexe C8 "Situation des autorisations d'engagement et crédits de paiement"

Article 8 : Adopte le montant des autorisations de programme et leur répartition tels qu'ils figurent au budget primitif 2015 section IV – Annexe C7 "Situation des autorisations de programme et crédits de paiement"

Article 9 : Autorise M. le Président du Conseil général à solliciter l'ensemble des concours financiers susceptibles d'être alloués au titre des programmes et opérations financés dans le cadre des autorisations de programmes et à revêtir de sa signature toute convention se rapportant à ces projets.

VAL de MARNE
Conseil général

Transmis au préfet du Val-de-Marne
au titre du contrôle de légalité et exécutoire
le

DÉLIBÉRATION N° **2015-1– 1.1.1/2.**

du CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 9 février 2015

Taux départemental de la taxe foncière sur le foncier bâti.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

Sur le rapport présenté au nom de la 1 ère commission par

Sur le rapport présenté au nom de la 2 e commission par

Sur le rapport présenté au nom de la 3 e commission par

Sur le rapport présenté au nom de la 4 e commission par

Sur le rapport présenté au nom de la 5 e commission par

Sur le rapport présenté au nom de la 6 e commission par

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article unique : Le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties est fixé à 12,62 % pour 2015.